

A QUELLE ÉPOQUE A-T-ON CESSÉ DE PARLER LATIN?

A. — CONSIDÉRATIONS PRÉALABLES.

Posée sous cette forme abrupte la question serait un non-sens. On n'a pas cessé de parler latin puisqu'on parle italien, français, espagnol, portugais, roumain. Les langues romanes, comme chacun sait, se rattachent au latin par une chaîne serrée dont nulle maille n'a été rompue au cours des siècles. C'est par une suite insensible de changements phonétiques, morphologiques, syntaxiques, sémantiques, dont aucune génération n'a eu nettement conscience, que le latin est peu à peu devenu ce que nous appelons de l'italien, du français, de l'espagnol, etc. Mais de quel latin est-il question?

I. — Il n'y a pas si longtemps on n'hésitait pas à répondre : du latin vulgaire, du latin parlé par les soldats et le bas peuple, et non du latin que les chefs-d'œuvre de la littérature ont rendu, si longtemps, familier aux classes supérieures de l'Europe civilisée. C'est ce parler inférieur qui a fait la conquête linguistique, d'abord de l'Italie ombrienne, osque, hellénique, étrusque, celtique, etc., puis de l'Espagne ibérique et celtique, puis de l'Afrique, puis de la Gaule, de la Rhétie, de la Pannonie, enfin de la Dacie. Ainsi, pour les langues de ces contrées romanisées, le latin *classique* serait un oncle et non un père. Le père c'est son frère grossier, le latin *vulgaire*.

Cette vue a paru séduisante. Elle explique, ou semble expliquer, les contrastes de vocabulaire, par exemple, qui frappent tout écolier « roman », dès le début de ses études, entre le texte qu'il lit et les termes qui lui sont familiers : on ne dit plus *caput*, *crus*, etc., on dit *tête*, *jambe*. Expliquez-lui que *caput* et *crus* sont

du latin classique, mais que le peuple disait *testa* « marmite », *gamba* « jarret d'animal », mots dont la ressemblance avec *tête* et *jambe* saute aux yeux, et il sera satisfait. Mais il retirera en même temps de cette explication très juste l'impression qu'il y avait deux langues vivant côte à côte, la langue de l'aristocratie, la langue du peuple.

Si on pousse le système dans ses conséquences logiques, cette langue du peuple a dû exister, différente de la langue des patriciens et des lettrés, dès une époque ancienne.

Si la romanisation de la Dacie n'a pu commencer qu'avec Trajan, au début du II^e siècle, si celle de la Gaule dite « Chevelue », de la Rhétie, de la Pannonie, n'a pu débiter effectivement que sous le règne d'Auguste, l'Espagne était déjà toute latine au premier siècle avant notre ère, ce qui suppose un travail plus que séculaire. De même, l'Italie non latine a dû commencer à se romaniser dès le III^e siècle avant notre ère, pour le moins. Et cette romanisation se serait effectuée au moyen de la langue vulgaire. A user du système dans toute sa rigueur, on en arriverait presque à reprendre pour compte l'idée de Dante, si comique, que l'italien a toujours existé, à côté de la langue *écrite*, le latin, et qu'il lui est supérieur¹.

N'insistons pas. Ces vues sont abandonnées aujourd'hui, du moins sous la forme outrée, schématique, que nous leur prêtons. Personne ne croit plus que, déjà à la fin de la République romaine et aux premiers temps de l'Empire, et à plus forte raison antérieurement, il y ait eu entre les hautes et les basses classes de la population romaine une opposition tellement accentuée dans la manière de s'exprimer qu'on soit en droit de parler de langues différentes.

Cependant, en convenant que, sous Auguste, sous Trajan même, il existe toujours entre les diverses classes de la population romaine une unité foncière de grammaire et de vocabulaire, on peut admettre que des divergences, d'abord légères, se sont peu à peu accentuées, que le fossé s'est élargi et que, à une date mal déterminable, dès les Sévères peut-être, plus probablement

1. Telle est du moins l'impression qu'on retire du *Liber de vulgari eloquio sive idiomate*. Voy. *Il Trattato de vulgari eloquentia* per cura di Pio Rajna, secunda impressione (di 150 esemplari) (Milano, 1907, in-4^e), p. 5-6. Voy. aussi p. 101 et 103. En contradiction avec *Il Convivio* (I, 5).

sous Dioclétien et Constantin, et, à coup sûr, pendant le dernier siècle d'existence de l'Empire d'Occident (383-476), il y avait deux langues, celle du peuple, parlée par l'immense majorité de l'Empire, celle de l'aristocratie : celle-ci n'était qu'une élite de riches particuliers, de hauts fonctionnaires, mais elle menait l'État et lui imposait ses formes de langage traditionnelles.

Alors entre ces deux langues les communications sont rompues, ou plutôt elles ne se font que dans un sens. Le peuple ne comprend plus les formes de langage des hautes classes. Il a, comme on sait, simplifié le système vocalique, perdu la distinction des longues et des brèves. En morphologie il a presque supprimé la déclinaison ; il a remplacé le passif par des périphrases, etc. Il est fatal que, lorsqu'il entend un poème ou même un discours, il ne perçoive ni le mètre, ni le *cursus* métrique, qu'il soit déconcerté par l'emploi du génitif, de l'ablatif (confondu par lui avec le datif et l'accusatif), du passif, même du comparatif, enfin par le vocabulaire trop conservateur où traînent une masse de mots sortis de l'usage.

D'ailleurs l'inverse n'est pas possible. Les classes instruites comprennent le langage du peuple et sont même obligées de le parler. Les nécessités de la vie forcent le grand seigneur, le gouverneur de province, à s'entretenir avec ses serviteurs, ses colons, ses administrés enfin, dans une langue qu'ils comprennent, la langue vulgaire des Romains, qu'on finira, à l'époque franque, par appeler *lingua romana*, par opposition à la langue traditionnelle correcte, écrite, la *lingua latina*.

Imaginons maintenant que les circonstances détournent les classes moyennes de l'instruction, que l'aristocratie, déjà peu nombreuse, se réduise en chaque division de l'Empire, Italie, Gaule, Espagne, Africa, Illyricum, à quelques centaines de riches familles, subissant, en outre, la concurrence d'une aristocratie étrangère, barbare, et la connaissance du latin, du vrai latin, sera le partage d'un si petit nombre de personnes qu'on pourra trembler pour ses destinées.

C'est ce qui s'est produit au cours des v^e et vi^e siècles. Les écoles publiques, qui continuaient les traditions de la belle latinité disparaissent, du moins en Gaule, dès la première partie du v^e siècle. La ruine publique et l'invasion ne leur permettent plus

de subsister. Elles ne se maintiennent qu'en Italie, même sous les Goths.

Ailleurs, en Gaule, en Espagne, en Afrique, l'enseignement n'est plus transmis que par des maîtres particuliers, et leur nombre diminue sans cesse, faute de clientèle. Les écoles, publiques ou privées, étaient jadis fréquentées, non pas seulement dans un but désintéressé, mais dans un but pratique, pour faire sa carrière. Cette culture, uniquement grammaticale et rhétoricienne cependant, était exigée de quiconque voulait obtenir une situation dans l'État. Les enfants des classes moyennes ou pauvres fréquentaient l'école pour obtenir un emploi dans les bureaux. L'aristocratie savait qu'une pièce de vers bien tournée ou un panégyrique de l'empereur, conçu dans le goût emphatique du temps, menait aux plus hautes dignités.

Sous la domination des Barbares, Francs, Bourguignons, Wisigoths, Vandales, cet enseignement, au fond artificiel, devait succomber. Non pas que les Barbares aient songé le moins du monde à étouffer la culture latine. Leurs rois s'essayaient même à écrire le latin classique, mais ces essais sont gauches. Et si les Romains remplissent les cours barbares, ils devront désormais la faveur du maître à d'autres mérites qu'à une composition de vers latins.

Ainsi les traditions rhétoriciennes languissent, faute d'intérêt matériel. Faute surtout d'intérêt spirituel et moral. La culture païenne, que traduit le latin classique, ne passionne plus qu'un groupe de lettrés de plus en plus raréfié. Pour mieux dire, elle fait horreur aux meilleurs des chrétiens du temps. Loin de conserver les textes classiques, loin de les étudier et de les goûter, ils les brûleraient volontiers.

Enfin l'aristocratie gallo-romaine, hispano-romaine, la seule classe qui puisse conserver, au VI^e siècle, le souvenir du latin classique, tout en connaissant le latin vulgaire, perd rapidement l'occasion de l'employer.

Je suis persuadé que, au V^e siècle, Sidoine Apollinaire ne parlait que la langue « rustique » quand il avait affaire à ses colons et à ses serfs à *Avitacum*, tout comme, de nos jours, un propriétaire de Provence ou de Gascogne, parlant un français impeccable à la ville, ne s'entretient qu'en patois avec ses fermiers ou métayers.

Mais on doit penser aussi que lorsqu'il traitait à *Avitacum* des hôtes de distinction, les grands seigneurs d'Auvergne, ou encore lorsqu'il se rendait en ville, à Clermont, à Lyon, à Vienne, à Arles, sans parler de Rome, Sidoine usait, ainsi que ses interlocuteurs, d'une langue correcte, déjà surannée, mais encore intelligible dans un cercle étroit.

Descendons un siècle. Je ne me représente pas un grand seigneur gallo-romain, contemporain de Chilpéric ou de Gontran, parlant avec ses voisins, même de classe « sénatoriale » comme lui, un latin rappelant la langue de la correspondance de Sidoine Apollinaire. Ce n'est pas que le latin « classique » lui soit inaccessible; en Austrasie même, Gogo, quelques autres encore, se plaisent aux futilités de Venantius Fortunatus ou font semblant, mais ils ne lui répondent pas de la même encre. Pas un ne serait capable, sauf peut-être Gogo, de lui retourner des vers de leur cru. Le latin n'est pas un idiome dont l'intelligence leur soit scellée; seulement ils ne le manient plus, ils ne l'écrivent plus. Le parlent-ils encore? C'est tout à fait invraisemblable. Que sera-ce, au VII^e siècle, quand les mariages entre l'aristocratie romaine et l'aristocratie franque auront confondu les deux races, quand la prédominance des Francs imposera les modes franques, les noms germaniques, le droit salique!

Ainsi le latin classique a disparu en Gaule avec la classe sociale qui le pratiquait encore, l'« ordre sénatorial », c'est-à-dire l'aristocratie gallo-romaine. Peut-être même auparavant, par suite de la rareté, de plus en plus grande, des occasions où un parler correct, nécessairement conventionnel, trouvait son emploi et presque son excuse. Et ces considérations valent pour l'Italie lombarde et l'Espagne wisigothique.

II. — Jusqu'à présent j'ai raisonné en admettant que la divergence entre deux langues latines, insignifiante encore au I^{er} siècle de l'Empire, s'était accusée de plus en plus. Elle aurait abouti (III^e-VI^e siècle) à la constitution de deux idiomes, dont l'un, se poursuivant seulement dans l'aristocratie et le clergé, le latin dit, par convention, classique, le bon latin, aurait péri, au cours du VII^e, ou, au plus tard, du VIII^e siècle, faute de combattants, faute de sujets le parlant, laissant ainsi le champ libre à l'autre, le latin vulgaire.

Mais ce schéma est une simple construction de l'esprit et sans solidité.

En effet, le latin vulgaire n'est pas nécessairement la langue du vulgaire. L'épithète est malencontreuse, dangereuse¹. Le latin dit vulgaire c'est le latin parlé, évoluant suivant des lois inconscientes, mais implacables, au cours des siècles. C'est le latin en usage dans toutes les classes de la société, en haut comme au bas de l'échelle, c'est le latin tout court.

Il est vrai que le latin réel, le latin parlé par l'ensemble des *Romani*, aux iv^e, v^e, vi^e siècles, n'est plus celui des contemporains d'Auguste, ni même de Trajan, ni même de Septime-Sévère. Mais il n'est pas plus vulgaire que la langue de Racine n'est vulgaire par rapport à celle de la *Chanson de Roland*, sous prétexte qu'elle a laissé tomber la déclinaison à deux cas. Qu'il ne puisse y avoir de différence, du moins fondamentale, entre la langue du pauvre et celle du riche Romain, c'est ce que prouve la ressemblance de prononciation. C'est un phénomène fatal. Les maladies du langage, comme on disait autrefois, ne peuvent épargner personne, nulle classe sociale, pour la prononciation du moins, attendu

1. Max. Bonnet s'exprime avec bonheur à ce sujet : « Il ne faut pas que les expressions latines telles que *sermo plebeius*, etc., nous donnent le change. On ne désignait pas par ces mots, comme aujourd'hui par le nom de latin vulgaire, une langue dans la langue ou à côté de la langue. Ceux qui se l'imaginent font comme ferait un étranger qui, voyant dans nos dictionnaires, à certains articles, la rubrique « populaire », demanderait la traduction de tous les articles en français populaire » (*Le latin de Grégoire de Tours*, p. 32).

Sur la question du latin vulgaire, voy. C. H. Grandgent, *Introduction to vulgar latin* (Boston, 1907), p. 3; trad. espagnole, 1929; Ferd. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 42; Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I (Copenhague, 1905); W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, trad. Rabel, t. I (1890), p. 17; *Einführung in das Studium der roman. Sprachwissenschaft*, 2^e éd. (1907, trad. espagnole, 1914).

Voy. encore O. Rebling, *Versuch einer Charakteristik der römischen Umgangssprache* (Kiel, 1883); K. Sittl, *Was ist vulgärlatein*, dans les *Verhandlungen* du 40^e congrès des philologues allemands, tenu à Görlitz, 1889, p. 385; F. T. Cooper, *Word formation in Sermo plebeius* (1895); M. Bartoli, *Per la storia del latino volgare* (dans *Archivio glottologico ital.*, t. XXI, p. 1-58); K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein* (Berlin, 1928), etc. — La bibliographie rétrospective, jusque vers 1870, est dans F. Kaulen, *Sprachliches Handbuch zur biblischen Vulgata* (2^e éd., 1904), p. 6 et 7.

On a tenté à plus d'une reprise de tenir le public au courant des travaux qui paraissent sur le bas latin ou le latin vulgaire. Voy. Ott dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, année 1874, p. 757-792, 833-867; E. Ludwig dans le *Jahresbericht* de Bursian, 1876, p. 238; J. Pierson dans *Romanische Forschungen*, t. XXVI (1909), p. 837.

qu'elles relèvent de phénomènes biologiques. Il est parfaitement vain de croire que lorsque la masse ne perçoit plus la distinction de *o* et de *ü*, l'aristocratie, elle-même, pourra longtemps la conserver. Or le changement de prononciation entraîne des conséquences graves pour la déclinaison et la conjugaison. Sur ce terrain également la haute société ne pourra longtemps maintenir les positions traditionnelles.

Ainsi le contraste entre deux langues, l'une populaire, l'autre aristocratique, semble factice. En gros, tout le monde parle la même langue, et une langue qui s'éloigne beaucoup de celle du Haut-Empire et de la fin de l'ère républicaine.

Le problème des deux langues doit être posé autrement :

Le problème c'est de savoir quand les gens qui écrivent cessent d'écrire comme ils parlent, quand ils se surveillent, s'entend.

Malheureusement, les moyens de contrôle font défaut. Nous ne pouvons pas, pour les *iv*^e, *v*^e, *vi*^e siècles, confronter des textes en latin traditionnel et des textes reproduisant fidèlement la langue parlée. Un respect comme fétichiste pour des modèles consacrés n'a pas permis à ceux qui tenaient la plume à la fin de l'Empire et pendant le haut moyen âge d'écrire comme ils parlaient. Il faut descendre très bas, comme on sait, pour qu'on se permette cette licence : *x*^e siècle en France, *xii*^e en Espagne, *xiii*^e en Italie. Alors seulement on ose écrire le latin parlé en chacune de ces régions : français, provençal, castillan, galicien, toscan, etc.

Puis l'évolution s'est poursuivie librement. Nul chef-d'œuvre égal à ceux de l'Antiquité, du moins dans l'opinion, n'ayant fixé la langue, comme disaient plaisamment les grammairiens d'autrefois, les écrivains de France, d'Espagne, d'Italie, n'ont pas honte d'écrire dans l'idiome de leur pays et de leur temps.

B. — LATIN TRADITIONNEL ET LATIN VULGAIRE, DU *ix*^e AU *vi*^e SIÈCLE.

Il n'est pas impossible cependant d'avoir quelques points de repère, notamment pour la Gaule. Comme le *terminus ad quem* est de beaucoup le mieux assuré, nous commencerons par lui et nous irons à reculons pendant quelque temps, jusqu'à ce que nous touchions au moment où l'unité politique de l'Empire subsiste, au moins théoriquement.

C'est un fait reconnu que, au ix^e siècle, la population de la Gaule, même dans les régions qui n'avaient pas été germanisées, ne comprenait plus le latin traditionnel des textes profanes et sacrés. Les hautes classes de la société étaient, à cet égard, au même niveau que le bas-peuple. Les célèbres serments de Strasbourg, du 14 février 842, sont prononcés, en effet, en présence de la cour de deux rois, France occidentale et France orientale, et de leurs armées : celles-ci sont composées de *vassaux* et de *pagenses* constituant l'élite du *Regnum Francorum*¹.

Quand Charles le Chauve, en 857 et 864, recommande à ses évêques de faire connaître et de commenter les capitulaires *aperto sermone ut ab omnibus possint intelligi*², il ne peut s'agir que d'une explication *viva voce* en latin vulgaire.

L'usage du latin vulgaire, du « romain rustique », s'imposait dans la France « occidentale » aux clercs eux-mêmes, fussent-ils d'origine germanique. Le célèbre abbé de Corbie en Amiénois, Adalard, cousin de Charlemagne, parlait également bien le latin, le tudesque, et la *rustica romana lingua*³.

1. Sur cet événement, voy. G. Meyer von Knonau, *Ueber Nithard's vier Bücher Geschichten* (Leipzig, 1866); Lot et Halphen, *Le règne de Charles le Chauve* (1909). Sur le texte voy. l'édition Ph. Lauer (1926), p. 104-108. Cf. W. Förster et E. Koschwitz, *Allfranzös. Uebungsbuch*, 5^e éd. (1915). Pour M. James W. Thompson le texte des serments de Strasbourg serait dû non à Nithard, mais à un copiste du siècle suivant (voy. dans le *Speculum*, vol. I, octobre 1926). Ce paradoxe a été réfuté de plusieurs côtés (voy. notamment F. L. Ganshof, dans les *Studi medievali* de Novati, nouv. série, t. II (1929). M. Thompson écrit (p. 422-423) : « The evidence is too convincing to allow one to disclaim the statement that in the ninth century the whole territory of frankish Gaul, north of the Loire from the edge of Brittany to the Meuse, was predominantly German in speech. » Cette phrase le juge.

2. *Capitularia*, t. II, p. 286 et 311.

3. Ferd. Brunot (*op. cit.*, t. I, p. 138) a eu tort d'utiliser à ce propos une *Vita* d'Adalard composée au xi^e siècle par l'abbé Gérard. Il s'est attiré sur ce point une juste critique de M. Thompson. Mais ce dernier ne s'est pas rendu compte que le texte invoqué par F. Brunot dérive de la *Vita Adalhardi*, composée au ix^e siècle par Paschase Radbert. Celui-ci vante l'éloquence de son maître : « Quod si vulgo audisses dulciffius emanabat, si vero idem barbara, quam *teutiscam* dicunt, lingua loqueretur, praeceminabat eloquio, quod si *latine* jam ulterius prae aviditate dulcoris non erat spiritus » (*Mon. Germ., Script.*, t. II, p. 532). En rapprochant ce passage du poème composé sur la mort d'Adalard (2 janvier 826) où on lit : *Rustica concelebrat romana latinaque lingua Saxo quibus pariter plangens pro carmine dicit* (*Mon. Germ., Poetae lat. aevi carol.*, t. III, p. 45), Ganshof (p. 10) a démontré que par *vulgo* Paschase entendait la langue romane. Il est intéressant de noter, en passant, que le poète semble inviter à célébrer les louanges du défunt non seulement en latin et en allemand (Adalard était aussi abbé de Corvey en Saxe), mais en langue romane. Peut-être existait-il déjà des compositions en langue vulgaire bien avant le « cantilène » de sainte Eulalie, qui date de la fin du ix^e siècle. G. Paris (*Mélanges linguistiques*, p. 117) est d'avis qu'il y avait une tradition orthographique pour le roman de Gaule dès le ix^e siècle.

Mais le texte le plus justement célèbre est une prescription du concile de Tours de 813. En raison de son importance, il n'est pas inutile de le reproduire une fois de plus :

Visum est unanimitati nostrae ut quilibet episcopus habeat omelias continentes necessarias ammonitiones quibus subiecti erudiantur, si est de fide catholica, prout capere possint, de perpetua retributione bonorum et aeterna malorum, de resurrectione quoque futura et ultimo iudicio, de quibus operibus possint promereri beatæ vitæ quibusve excludi. *Et ut easdem omelias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam aut theotiscam, quo facilius cuncti possint intellegere quæ dicuntur*¹.

Les autres conciles de l'année 813 expriment, quoique en termes moins décisifs, la même idée². N'est-ce pas, du reste, le sens d'un capitulaire de Charlemagne, de date incertaine, qui recommande aux prêtres de communiquer aux fidèles les articles de foi de « vive voix³ »?

A coup sûr, les fidèles ne comprenaient plus le latin et il était nécessaire que l'instruction religieuse fût donnée ou traduite en langue vulgaire.

Comme l'Église est, de nature, très conservatrice, il est évident que les prescriptions de 813 n'apportaient pas une solution à des difficultés récentes. Ce n'était pas d'hier que les ouailles ne comprenaient plus l'homélie prononcée en latin. Mais la force de la tradition en maintint l'obligation, au moins théorique⁴, jusqu'à la fin du règne de Charlemagne⁵.

1. Cap. xvii, dans l'édition des *Concilia des Mon. Germ.*, t. II, p. 288.

2. Dans le concile de Reims on lit, au cap. xiv : « Ut episcopi sermones et omelias sanctorum patrum prout omnes intellegere possint, *secundum proprietatem linguæ, prædicare studeant* » (*Ibid.*, p. 255). Le concile de Mayence porte, au cap. xxvi : « Ut prædicatio sancta assidue in ecclesia fiat... nunquam desit diebus dominicis aut festivitibus qui verbum Dei prædicet *iuxta quod intellegere vulgus possit* » (p. 268, l. 1-5). Le concile de Chalon-sur-Saône recommande, lui aussi, la prédication assidue au peuple (cap. ii), mais sans spécifier en quelle langue (p. 274).

3. *De presbyteris admonendis* : « Cap. 1 : Primo omnium admonendi sunt de recitidine fidei suæ, ut eam et ipsi teneant et intelligant et sibi subiectis populis vivo sermone annuntient » (*Capitul.*, t. I, p. 237, l. 31).

4. Il est plus que douteux que les prêtres aient attendu la permission des conciles réformateurs de 813 pour prêcher comme ils pouvaient le faire. Selon J. Th. Welter (*L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Age*, 1927, p. 547-548), saint Éloi (évêque le 13 mai 640, mort le 1^{er} décembre 660) aurait déjà prêché ses ouailles en roman et non en latin. Il s'autorise du début de l'homélie XI, « in caena Domini » (Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXVII, col. 630) : « Boni homines, quia vestram fraternitatem aliter necesse est alloqui quam consacerdotes

Dès le VIII^e siècle, pour le moins, la *lingua romana* parlée en Gaule, sous tous ses aspects, s'était éloignée tellement du latin écrit que l'intelligence des textes n'était plus accessible à la masse des fidèles, en dehors du clergé. Les glossaires de l'époque ne nous permettent pas d'en douter¹.

Un autre témoignage, et irrécusable, de l'ignorance du latin, c'est l'aspect que présente la langue des manuscrits des VII^e et VIII^e siècles. C'est un fourmillement de bévues, de fautes de tout genre. On y offense la morphologie et la syntaxe à chaque phrase. La graphie surtout est surprenante : il n'y a quasi pas un mot qui soit écrit correctement.

On a voulu mettre ces fautes d'orthographe, traduisant une prononciation défectueuse, sur le compte des copistes, non des auteurs. Mais cette explication est fallacieuse². Nous avons des

et cooperatores nostros, quibus datum est nosse mysteria regni caelorum (Matth. XIII, Marc. IV, Luc VIII), ideo ad vos simplici et rusticano utentes eloquio convertamur, ut tanto solemnitalis sacramentum juxta parvitatem nostri sensus exponamus vobis rusticitate verborum. » A mon avis, saint Éloi veut dire que son auditoire n'étant pas composé de prélats théologiens, il lui exposera le sens de la fête en toute simplicité et dans une langue sans apprêt, ce que la suite ne justifie pas trop. Ce début de l'homélie XI n'a pas plus de portée que le § 13 d'une homélie inédite du même Éloi, découverte par Krusch, « ecce karissimi predixi vobis simpliciter ut intelligere possitis que sint unicuique ventura » (*Mon. Germ., Script. rer. Merov.*, t. IV, p. 755). Si saint Éloi prêche « simplement », il n'est pas concis : son sermon remplit dix pages in-4^o (p. 751-761). — Il serait téméraire d'accepter que le successeur de saint Éloi, Momblin, ait été choisi en raison de sa connaissance du teutonique pour le diocèse de Tournai et de la *lingua romana* (vulgaire) pour celui de Noyon. Le texte qui nous a transmis cette assertion est carolingien et sans doute interpolé. Voy. Ganshof, *loc. cit.*, p. 6, note 2.

5. [Voy. page précédente.] Il peut sembler étrange que, en dehors du sermon, on ait maintenu l'obligation de la messe en latin, alors que les fidèles ne comprennent plus. Mais n'était-ce pas fatalement le cas des peuples non romans, Allemands, Anglais, Irlandais, Slaves ? Ils écoutaient le service divin psalmodié en une langue qu'ils n'entendaient pas. Le principe du maintien du texte latin était tellement strict dans l'Église d'Occident que le pape Jean VIII (871-882) préféra risquer de perdre l'occasion d'amener à la confession romaine les Slaves de Moravie et de Pannonie plutôt que d'accepter la liturgie slavonne, instrument d'apostolat de Méthode. Voy. le P. A. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne, le pape Jean VIII* (1895), p. 122-123 ; F. Dvornik, *Les Slaves, Byzance et Rome au IX^e siècle* (1926), p. 212. Que la masse des *Romani* cessât de comprendre la messe, il n'y avait donc rien là qui pût surprendre ou inquiéter l'Église.

1. Fr. Diez, *Anciens glossaires romans*, trad. par Alfred Bauer, 1870 (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 5).

2. Que les altérations graphiques soient imputables autant aux auteurs qu'aux scribes écrivant sous la dictée ou copiant, c'est ce qui a été établi par Max Bonnet (*Le latin de Grégoire de Tours*, p. 85-91) et par Al. Sepulcri (*Le alterazione fonetiche e morfologiche nel latino di Gregorio Magno e del suo tempore*, dans les *Studi medievali* de Novati, t. I, 1904-1905, p. 177-181). Voy. aussi Br. Krusch dans *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 321 (contre W. Meyer).

« histoires » de Grégoire de Tours, de Frédégaire, de plusieurs vies de saints, des manuscrits de bien peu postérieurs aux auteurs de ces écrits et ils sont criblés de fautes. D'ailleurs, à côté de scribes négligents, on devrait en rencontrer de plus soigneux. Mais cela ne se trouve jamais. Tous les manuscrits de cette période sont défectueux et les corrections qu'on peut rencontrer sont dues à des réviseurs de l'époque carolingienne, donc postérieures aux réformes de Charlemagne. Il faut se rendre à l'évidence : au VIII^e siècle et au VII^e siècle, et déjà à la fin du VI^e siècle, en Gaule, personne ne savait plus l'orthographe du latin et cela parce que personne ne le prononçait correctement.

L'indigence de nos moyens d'information nous empêche d'étudier par le détail l'état de la graphie au VI^e siècle. Nous n'avons pas conservé en original de diplôme royal ou de charte particulière pour cette époque¹ et les manuscrits de littérature sacrée ou profane antérieurs au VII^e siècle sont rares². Je remarque cependant que les fragments sur papyrus des homélies d'Avitus de Vienne (mort en 525) très anciens, presque contemporains de l'auteur, présentent déjà des anomalies graphiques³.

A défaut de manuscrits, l'étude de la langue des auteurs du temps suffirait à nous prouver que, en Gaule, du moins, à l'époque mérovingienne, la connaissance du latin classique s'est perdue assez rapidement.

Sans nous attarder sur les productions de la première moitié du VIII^e siècle et de l'ensemble du VII^e siècle, qui sont, à peu d'exceptions près, indéfendables, rappelons le cas de Grégoire de Tours. Il appartenait aux premières familles de la Gaule romaine et il était fier de son origine « sénatoriale ». Il s'est instruit à Lyon, il a vécu en Auvergne, à Clermont, il a régi le diocèse de Tours. Il est donc étranger à la Gaule du Nord, à demi barbare,

1. Du moins pour la Gaule. En Italie on a conservé en original un certain nombre de chartes de Ravenne. Voy. Gaet. Marini, *I papiri diplomatici* (Rome, 1805, in-fol.).

2. Le répertoire des mss. latins, avec fac-similés, entrepris par M. Lowe sous le patronage de l'Union académique internationale, rendra de grands services.

3. Fac-similés dans *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VI^e siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin*, par Léopold Delisle, Albert Rillier, Henri Bordier (Genève, 1866, in-4°). Dans son étude sur la langue de saint Avit, Goelzer, qui ne semble pas avoir étudié ces fac-similés, rejette les fautes de graphie sur le copiste, mais à tort (voy. note 2 de la p. précédente).

même dans les régions « romaines ». Sa connaissance des lettres antiques est très bornée, à dessein sans doute, car il déteste la littérature profane. Mais, à défaut des écrits des « Gentils », la littérature chrétienne lui offrait des modèles abondants dans l'art de bien dire. Qu'il en ait très mal profité, c'est ce que le livre définitif de Max. Bonnet¹ met hors de doute. Quant l'excellent évêque, entreprenant son *Historia Francorum*, entretient le lecteur de ses scrupules, de ses affres, au moment où il prend la plume, on peut croire qu'il n'use pas d'une précaution oratoire. Il sent mieux que personne qu'il manie gauchement le latin écrit. C'est qu'il n'use dans la vie courante que du latin vulgaire. Et il n'y a pas lieu de penser que ses collègues et contemporains fussent mieux partagés que lui. Il m'apparaît comme une chose certaine que, dans la seconde moitié du vi^e siècle, les hautes classes de la société romaine en Gaule, même dans le clergé, ne parlaient couramment que l'idiome vulgaire² et ne se risquaient à écrire le « latin » qu'en tremblant.

Maintenant reportons-nous un peu en arrière et rendons-nous dans une région pénétrée de traditions latines, la vallée du Rhône. Avitus, évêque métropolitain de Vienne (mort en 525), a été la physionomie ecclésiastique la plus éminente du royaume bourguignon. Avitus a écrit suffisamment pour qu'on ait pu consacrer à sa langue une étude copieuse, exhaustive. Un examen minutieux n'y relève comme incorrection que des vétilles. Avitus savait fort bien le latin et il en était certainement fier. Cependant que lisons-nous sous la plume de l'homme qui a le mieux pratiqué cet auteur, feu Henri Goelzer :

« ... à y regarder de plus près, on peut se demander si la correction relative des écrits de saint Avit ne trahit pas un certain effort, et si la langue qu'il écrivait *très laborieusement* n'était pas déjà — sinon une langue morte, du moins une langue agonisante. Ce qu'il y a de sûr du moins — et ceci apparaîtra plus clairement encore, quand nous aurons étudié le style — c'est qu'en dehors d'un petit cercle de lettrés et de gens cultivés, le latin de saint Avit ne devait pas et ne pouvait pas

1. *Le Latin de Grégoire de Tours* (1886), p. 26, 80, etc. Cf. Godefroid Kurth, *Grégoire de Tours et les études classiques au VI^e siècle*, dans *Études franques*, t. I, p. 1-29; P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne* (1920), p. 684.

2. La prononciation « vulgaire » était celle de tout le monde. Ce qui était vulgaire c'était de laisser passer cette prononciation dans son orthographe » (M. Bonnet, p. 39).

être compris; c'est une langue tout artificielle, qui garde encore une apparence de vie, parce qu'on y retrouve fidèlement conservées ou reproduites les constructions habituelles au latin, mais qui n'a plus ni l'occasion ni les moyens de puiser aux sources vivifiantes de la langue parlée les éléments d'une régénération nécessaire¹.

Les écrivains d'Afrique de la période vandale sont très inférieurs à ceux de l'époque impériale². On peut relever les noms de Victor de *Vita*, de Vigile de Tapsus, de Dracontius, de Facundus, de Fulgence de *Ruspae*.

Du premier, qui a composé, vers 486, son *Historia persecutionis Africanæ provinciae*, on a dit que « le souci de l'effet oratoire s'allie chez lui à une incuriosité ou à une ignorance de la morphologie ou de la syntaxe traditionnelles³ ».

De Vigile on n'a que deux traités théologiques authentiques. On s'accorde à trouver des mérites au *De laudibus Dei* de Dracontius⁴ : l'auteur appartenait à l'ordre sénatorial (*vir clarissimus*) et était avocat. Le plus renommé de ces Africains, Fulgence de *Ruspae*⁵ (mort en 533), écrit une langue médiocre, très inférieure à celle de ses glorieux prédécesseurs, Tertullien, Cyprien, et à son modèle, Augustin. Fulgence est, lui aussi, d'une famille sénatoriale de Carthage⁶.

L'activité littéraire de l'Espagne est quasi nulle entre Orose⁷, qui écrit en 417, et Isidore de Séville (mort en 636), pendant près de deux siècles. De maigres annales (Jean de Biclár) et le traité *De correctione rusticorum* de l'évêque Martin de Braga (c. 560-c. 580) « rempli de réminiscences de Sénèque⁸ », sont in-

1. Goeltzer et May, *Le latin de saint Arit*, 1909, p. 376 (*Bibl. de la Faculté des lettres de Paris*, t. XXVI).

2. Sur la langue des actes privés récemment découverts, voy. plus loin, p. 124, note 1.

3. P. de Labriolle, p. 549; H. Ferrère, *Langue et style de Victor de Vita* (dans *Revue de Philologie*, année 1901).

4. P. de Labriolle, p. 631. Sur sa langue, voy. Fr. Vollner, *Mon. Germ., Auctores Antiquissimi*, t. XIV (1905), p. 431.

5. P. de Labriolle, p. 661; le P. G.-G. Lapeyre, *Saint Fulgence de Ruspe et Vie de saint Fulgence par Ferrand de Carthage* (thèses de la Faculté des lettres de Clermont, 1929).

6. Sur sa langue et son style, voy. Lapeyre, p. 292 et 302; surtout O. Friebel, *Fulgentius der Mytholog und der Bischof*, dans *Studien zur Geschichte und Kunst des Altertums*, t. V, fasc. 1-2; remaniement d'une thèse latine de l'Université de Breslau, 1911.

7. Encore faut-il observer que si Orose appartient à l'Espagne par sa naissance, il a vécu et a écrit en Afrique.

8. P. de Labriolle, p. 722.

capables de nous donner une idée du latin parlé en Espagne pendant cette période.

Le seul grand nom est celui d'Isidore de Séville¹. Son œuvre a l'honneur généralement de terminer, par convention, l'histoire de la littérature latine antique. Il le mérite à certains égards : il clôt l'Antiquité parce qu'il en fait l'inventaire, un inventaire désordonné, et le transmet au moyen âge, sous le nom d'*Etymologiae*, dans un ouvrage qui a joui d'un immense succès, fort peu mérité. Le dernier auteur latin exècre, comme Grégoire le Grand, les lettres latines profanes. Il ne les tolère qu'à titre documentaire pour y puiser des renseignements utiles à l'intelligence des lettres sacrées. Son œuvre n'étant faite que de la « défroque de l'Antiquité² », il est peu probable qu'une étude philologique de sa langue pourrait nous renseigner sur son latin et celui de son temps. Il est inutile de parler des écrits latins de l'Espagne au VII^e siècle, des vies de saints dues au roi Sisebuth, aux évêques Braulion de Saragosse, Julien de Tolède, aux poésies pieuses du métropolitain de Tolède, Eugène, etc.³. Ce sont des productions ampoulées, factices dont il n'y a, semble-t-il, rien à tirer pour la connaissance du latin parlé de l'Espagne.

En Italie même, la perfection des écrits de Boèce (mort en 525), de Cassiodore (mort centenaire vers 575), même d'Ennodius, évêque de Pavie (mort en 521), est trompeuse⁴. Elle tient à des raisons particulières. Les deux premiers de ces auteurs appartiennent aux plus hautes familles de l'Italie chez qui les traditions du beau langage étaient un trésor précieusement gardé. Pour Boèce et pour Cassiodore la pratique assidue des bons auteurs et le souci du style sont la seule forme de patriotisme que puisse permettre le malheur des temps où ils vécurent. Ennodius, né sans doute à Arles, a passé sa vie en Italie. De famille consulaire, il a dû puiser dans son milieu le goût des lettres, c'est-à-dire de la rhétorique. En dépit de la correction grammaticale de ses écrits, on a remarqué que « des tours vulgaires se mêlent bizarrement à

1. P. de Labriolle, p. 685; Séjourné, *Le dernier père de l'Église : saint Isidore de Séville* (1929).

2. Expression de Dom H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, p. 309.

3. Ad. Ebert, *Histoire de la littérature du Moyen Âge en Occident*, trad. fr. I (1883); M. Manitius, *Gesch. der latein. Literatur des Mittelalters*, t. I (1911), p. 187, 194, 215, 234.

4. Voy. les ouvrages de Labriolle, Ebert, Manitius déjà cités.

sa rhétorique toute traditionnelle¹ ». Il soutient moins bien son personnage que ses deux grands contemporains.

Le style du clergé se gâte vite. Il suffit de lire pour s'en convaincre la compilation, traduite du grec vers le milieu du vi^e siècle, intitulée *Vitae patrum* ou *Verba seniorum*. Les auteurs des livres III, V, VI, VII sont des clercs romains instruits : deux d'entre eux, Jean et Pélage, monteront sur le trône pontifical et l'occuperont de 555 à 573. Leur production est des plus médiocres². Il ne faut pas s'en étonner. Le texte latin le plus rustique sans doute qui nous soit parvenu de cette époque est l'*Itinerarium* d'Antonin de Plaisance, rédigé entre 560 et 570³.

Avec saint Grégoire le Grand (mort en 604), la langue latine ne se relève qu'en apparence. Nous manquons d'une étude d'ensemble sur ce sujet, mais il a été établi que les fautes de graphie incombent non aux scribes, mais à l'auteur⁴. Pour lui aussi le latin écrit était une langue péniblement apprise et possédée imparfaitement.

Le meilleur poète du vi^e siècle, le seul à vrai dire, c'est Fortunat⁵. Bien que la majeure partie de sa vie se soit écoulée en Gaule où il mourut vers 600 et qu'il y ait composé ses œuvres, il appartient à l'Italie par son origine et sa formation : il est né près de Trévise, vers 530, et il a fait ses études à Ravenne. En Gaule, il a vécu de sa plume ; c'est un professionnel, d'où le caractère de ses poésies qui sont des pièces de circonstances : panégyriques, épithalames, élégies, épigrammes, épitaphes, *toasts*, billets. Il est donc tenu de savoir son métier. Il sait, en effet, tourner des vers, en dépit de son mauvais goût. Cependant il commet çà et là des solécismes, des barbarismes, même des fautes de quantité. Et puis sa lyre n'est pas très étendue : il n'ose guère sortir du vers élégiaque⁶. D'ailleurs, nul de ses contemporains ne lui donne la ré-

1. Labriolle, p. 653 ; A. Dubois, *La latinité d'Ennodius*, 1903 (thèse de la Faculté des lettres de Clermont).

2. A. H. Salonijs, *Vitae patrum* (Lund, 1920).

3. Lud. Bellanger, *In Antonini Placentini itinerarium grammatica disquisitio*, 1902 (thèse de la Faculté des lettres de Paris).

4. Voy. le mémoire d'Ales. Sepulcri cité plus haut. L. M. Hartmann (dans *Neues Archiv*, t. XV, 1890, p. 527) voulait encore imputer aux scribes les fautes de l'auteur.

5. Voy. Ebert, Manitius, Labriolle, enfin Ch. Nisard (*Le poète Fortunat*, 1890) et R. Koebner (*Venantius Fortunatus*, 1915). La thèse récente (1929) de l'abbé Tardi ne nous apprend rien de nouveau.

6. Voy. les observations des éditeurs des œuvres de Fortunat, Nisard et Leo.

plique. Chilpéric, auquel le trône permet cette audace, produit des vers boiteux¹.

Comment en pourrait-il être autrement? La distinction des voyelles, longues et brèves, s'était effacée pour l'oreille depuis longtemps déjà. Seule la lecture assidue des auteurs classiques pouvait faire connaître les lois de la prosodie antique.

Nous savons peu de chose du latin d'Orient.

C'est à Constantinople, en 551, que semble bien avoir été rédigé le *De origine actibusque Getarum* de Jordanis, abrégé d'un ouvrage publié déjà sous ce titre en Italie par Cassiodore et perdu de bonne heure. L'auteur n'est pas un Romain de vieille souche : c'est un Goth ou un Alain d'origine, mais d'une famille romanisée depuis longtemps. Son grand-père avait été en Moésie au service du roi alain Candac, en qualité de *notarius* (scribe et secrétaire) et Jordanis, lui aussi, a pratiqué cette profession². Il ne faut donc pas s'étonner si les *Getica* sont écrits en une langue pénible et médiocre³.

Le poème de Corippus en l'honneur de Justin II, composé vers 567, est le dernier produit de la poésie latine dans la *pars Orientis*. Ou plutôt c'est le dernier poème composé pour un empereur de Byzance par un Occidental, car Corippus est un Africain qui a vécu surtout à Carthage⁴. Il s'inspire des poèmes de l'antiquité latine sacrée et profane⁵.

L'œuvre la plus importante de beaucoup est représentée par la législation de Justinien. Mais le caractère factice de sa langue n'est que trop évident⁶. On sait que l'usage du latin s'effaça rapidement en Orient au vi^e siècle, même dans la capitale, si bien

Cl. Elss, *Stil und Sprache des Venantius Fortunatus* (Heidelberg, 1907); Menoghetti, *La latinità di U. F.* (dans *Didaskaleion*, 1916 et 1917); E. Rey, dans *Revue de philologie*, 1906 et 1907.

1. Du moins selon Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, l. VI, c. 46), qui le haïssait.

2. W. Waltenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. I, p. 73-79.

3. Elle a été l'objet d'une étude soignée, mais sans conclusion d'ensemble, due à Fritz Werner, *Die Latinität der Getica des Jordanis* (diss. de Halle, 1908-1909).

4. Édition des poèmes de Fl. Cresconius Corippus par Jos. Parisch, au t. III des *Mon. Germ., Auctores Antiquissimi* (1879). Sur cet auteur, M. Schanz, *Gesch. der latein. Literatur*, t. IV (1920), p. 78, § 1038 (*Handbuch* d'Iwan von Müller). Voy. encore M. Manitius, *op. cit.*, t. I, p. 167-170.

5. Voy. R. Amann, *De Corippo priorum poetarum latinorum imitatore* (Oldenburg, 1885-1888); Manitius dans *Zeitschrift für d. österr. Gymnas.*, t. XXXVII, p. 82-101, 416.

6. Wilhelm Kalb, *Roms Juristen nach ihrer Sprache dargestellt* (2^e éd., Nuromberg, 1888), p. 83.

que l'empereur, tout romain cependant d'intention, dut publier ses *Novelles* non dans la langue « nationale », mais en grec¹.

Dans la seconde moitié du siècle, la connaissance de la langue latine disparut, même à la cour impériale.

C. — DE LA FIN DU V^e A LA FIN DU III^e SIÈCLE.

Remontons maintenant à l'époque impériale. Pourrons-nous saisir au v^e siècle, ou antérieurement, des indices que les classes cultivées elles-mêmes parlent autrement qu'elles écrivent? On s'aventure sur un terrain bien incertain.

Pour ne pas nous enliser, il faut nous garder d'un certain nombre de méprises et de préjugés. D'abord, il ne faut pas considérer comme du latin inférieur, peut-être *vulgaire*, tout latin qui n'est pas absolument cicéronien. Depuis la Renaissance on a pris l'habitude de juger sévèrement la plupart des auteurs latins qui ont produit depuis le III^e siècle. Les écrivains chrétiens surtout ne trouvent pas grâce devant des puristes qui voudraient qu'Ambrôise, Jérôme, Augustin écrivissent à la manière de Cicéron, de César ou de Salluste. Comme si des polémistes et des apologétistes chrétiens n'avaient pas le droit, et le devoir, d'user d'une langue conforme à des préoccupations qui n'avaient aucun rapport avec celles des contemporains d'Auguste! Les premiers écrivains chrétiens mériteraient, au contraire, le reproche inverse : ils ont trop longtemps imité leurs adversaires païens. Feu H. Gœlzer, un des premiers, a réagi contre ce préjugé et il n'est pas inutile de rappeler ses conclusions² sur les précurseurs ou contemporains de saint Jérôme, qui crée véritablement, à son avis, la littérature chrétienne : « Minucius Felix, Arnobe, Lactance se servent d'une langue qui n'est pas encore chrétienne. Arnobe a le mauvais goût de son temps. Minucius Felix et Lactance écrivent un latin pur et châtié qui rappelle les meilleurs modèles, mais qui ne se hasarde pas à aborder les grands problèmes. Tertullien a de l'éclat, de l'impétuosité, une éloquence souvent victorieuse, pleine de sel et de causticité, mais son style se ressent de la ru-

1. A partir de 535 tous les actes impériaux sont rédigés en grec. Voy. Paul M. Meyer, dans *Berliner philologische Wochenschrift*, 9 mars 1912, § 296. Sur l'échec de la romanisation en Orient, voy. Herm. Schiller, *Gesch. d. Kaiserzeit*, t. I, p. 588; O. Hirschfeld; *Kl. Schriften*, p. 904-905.

2. *Étude lexicographique de la latinité de saint Jérôme* (1884), p. 40-41.

desse et de l'âpreté de son caractère. Saint Hilaire enrichit la langue, mais sa syntaxe est parfois laborieuse. Ambroise a la chaleur, la passion de l'orateur, mais il ne s'élève pas à la hauteur de saint Jérôme. Quant à saint Augustin, son style a été excellemment jugé par Villemain¹. »

Un autre danger serait d'accepter pour argent comptant les protestations d'humilité des écrivains de l'époque, surtout des chrétiens. Il n'en est pas qui ne s'excuse d'écrire en une langue dont il déplore la *rusticitas*, l'*imperitia*, l'*exiguitas*, l'*humilitas*, la *mediocritas*, la *simplicitas*, la *vilitas*, etc.². Bien naïf qui s'y laisserait prendre et s'imaginerait lire des productions influencées par le parler « vulgaire ». A la plus simple inspection, on s'aperçoit qu'on est en présence d'écrits pénétrés de rhétorique. Les défauts qui infectent cette littérature, loin de témoigner en faveur d'une influence de la langue commune, accusent un produit de l'école, qui est alors l'apprentissage du mauvais goût³.

La chose est naturelle et même forcée. N'oublions pas que presque tous les auteurs, y compris les chrétiens, sont des professeurs, des précepteurs, des avocats⁴. Les lettres latines, du III^e au V^e siècle, sont l'œuvre de professionnels, quelquefois de grands personnages pour qui la connaissance du beau latin, du latin classique, donc archaïque, est une marque de noblesse et une forme élevée du patriotisme romain⁵.

Le danger pour nous c'est peut-être de croire que ces textes représentent une langue, littéraire sans doute et aristocratique, mais une langue parlée à la cour, en chaire, au tribunal. Peut-

1. *Tableau de l'éloquence chrétienne au IV^e siècle* (1850), p. 354. Sur la langue de saint Augustin, voy. surtout Ad. Regnier, *De la latinité des sermons de saint Augustin* (1886). Cf. M. R. Arts, citée p. 123, note 3.

2. Ni Sittl (dans *Archiv für latin. Lexikographie*, t. VI, 1889), ni Ed. Norden (*Die antike Kunstprosa*, 2^e éd. 1909, t. I, p. 529 et 587) ne s'y sont trompés. Les exemples réunis par eux de ces expressions de fausse modestie ont été accrus par Hans Bruhn, *Specimen vocabularii rhetorici ad inferioris aetatis latinatatem pertinens* (diss. de Marburg, 1911-1912).

3. Gaston Boissier, *La Fin du paganisme*, t. I (1891), p. 171-232.

4. Rappelons les noms de Minucius Felix, Cyprien de Carthage, Arnobe, Lactance, Firmicus Maternus, Marius Victorinus, Augustin, Prudence, Sulpice-Sévère, Dracontius, etc.

5. Appartiennent à la noblesse ou exercent de hautes fonctions : Hilaire de Poitiers, Ambroise de Milan, Priscillien, Paulin de Nole; plus tard, au VI^e siècle, Fulgence de Ruspae en Afrique, Boèce et Cassiodore en Italie, sans doute aussi Avitus de Vienne et Césaire d'Arles, en Gaule. Parmi les grands noms, Tertullien et Jérôme appartiennent à des familles d'origine plus modeste, mais nullement plébéienne.

être n'en était-il rien. Peut-être ces professeurs et ces grands seigneurs archaïsants écrivaient-ils une langue conventionnelle n'ayant que des rapports déjà lointains avec le parler de tout le monde, eux compris¹. Peut-être, au v^e siècle et au iv^e siècle, existait-il déjà, dans la *Romania*, le même divorce que, dans la Grèce moderne, entre la langue écrite et la langue parlée².

En ce cas l'effort des philologues qui, en dépouillant les textes des iv^e et v^e siècles, pensent apporter leur contribution à la connaissance du latin vivant de cette période serait parfaitement chimérique. Ils herboriseraient dans un champ de fleurs de papier sans s'en apercevoir. Hypothèse désolante, ou hilarante, comme on voudra.

Il faut reconnaître qu'il y a des indices certains d'une altération du latin dans la prononciation et même dans la morphologie dès une date ancienne³ :

La pénultième atone des proparoxytons s'efface dans la prononciation dès l'ère républicaine : *domnus*, *viridis*, *caldus*, *oclus*, *masclus*, *tabla*, etc., au lieu de *dóminus*, *viridis*, *cálidus*, *óculus*, *másculus*, *tábula*, etc.

i ou *e* en hiatus devant une voyelle sont pris l'un pour l'autre dès le m^e siècle ap. J.-C. : *baltiis*, *lancia*, *cochlia*, *solia* au lieu de *balteus*, *lancea*, *cochlea*, *solea* ; par contre : *osteum*, *doleum*, *lileum*, au lieu de *ostium*, *dolium*, *lilium*. C'est que *ea*, *eu*, ainsi que *ia*, *iu*, se confondent dans une prononciation *ja*, *ju*.

Les treize phonèmes vocaliques (les cinq voyelles brèves ou longues et les trois diphtongues) se réduisent à sept, *ǣ* et *ā* n'étant plus distinguées, *ɨ* se confondant avec *ē*, *ǔ* avec *ō*, *ae* et *oe* aboutissant à *ě* et *ē*, *au* à *ō* (sauf en Provence). Cette transfor-

1. La longue durée des études (de six à vingt ans) est surprenante, si l'on réfléchit que le programme scolaire se réduisait à la grammaire et à la rhétorique et ne comprenait ni les sciences, ni la philosophie (du moins obligatoirement), ni une langue étrangère, le grec ayant cessé d'être enseigné publiquement en Occident vers le dernier quart du iv^e siècle. On est en droit de soupçonner que l'intelligence du latin était difficile, même pour le Romain, et demandait beaucoup de temps.

2. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, 3^e éd., p. 319-324.

3. Tous ces faits ont été établis par Hugo Schuchardt et Corssen dans des ouvrages célèbres. Sur la date des changements phonétiques, voy. Georges Mohl, *Chronologie du latin vulgaire*, 1899 (cf. *Romania*, 1900); P. Marchot, *Petite phonétique du français pré littéraire* (Fribourg-en-Suisse, 1901); Ed. Bourcier, *Précis historique de phonétique française*, 6^e éd. (1921); les traités de Brunot, Nyrop, Meyer-Lübke, Grandgent cités plus haut.

mation capitale paraît achevée avant la chute de l'Empire en Occident.

Les consonnes finales *m* et *s* tombent dès la fin de la République (sauf pour *s* en Gaule). Le *b* et le *v* se prennent l'un pour l'autre (bétaïsme) dès le Bas-Empire, pour le moins. Le *t* et *i* s'unissent pour former un son sifflant, attesté dès le milieu du n° siècle ap. J.-C. : la transformation est achevée au v° siècle. De même *g* + *e* aboutit à *y* (*yod*), d'où *georgia* pour *jurgia* (attesté au vi° siècle et certainement antérieur).

Dans l'emploi des cas, le génitif singulier tend à sortir de l'usage dès le début du iii° siècle. Dans le verbe le supin et le gérondif sont remplacés par l'infinitif dès le i° siècle. Le passif tend à être rendu par une périphrase (*sum amatus* et non *amor*) et le déponent s'efface comme le passif.

Ces phénomènes bien connus, et d'autres encore, le cèdent en importance à une transformation, catastrophique par ses effets, la substitution de l'accent d'intensité à l'accent d'acuité. Il a pour premier résultat d'allonger les voyelles frappées de l'accent, même si elles sont brèves par nature, et d'abrèger les autres. Il met, en outre, en état de moindre résistance à l'usure phonétique la tranche du mot qui suit l'accent. Il brouille les timbres et contribue à cette réduction du nombre des phonèmes vocaliques dont on vient de parler¹.

Substituant fatalement au rythme antique, fondé sur la succession des voyelles longues et des voyelles brèves, sans aucune acception de l'accent d'acuité, l'accent d'intensité crée une nouvelle rythmique, fondée sur la succession des voyelles fortes et faibles. Par suite, le sentiment de l'antique rythme va se perdre. Du coup, l'intelligence de la poésie classique va devenir difficile, puis impossible. Dans la prose même, les clausules finales, soumise, dans le style oratoire et épistolaire, à une cadence déterminée par des lois rigoureuses, commencent à s'altérer.

Il serait vain d'essayer de se persuader que, au-dessus du peuple usant d'une forme qui se disloque, il a pu subsister longtemps une classe sociale conservant dans la pratique une prononciation

1. La question a été renouvelée entièrement par le récent ouvrage (1930) de Mathieu G. Nicolau, auquel il convient de renvoyer, *L'origine du « Cours » rythmique et les débuts de l'accent d'intensité en latin* (Collection d'études latines, publiée par la Société des Études latines sous la direction de J. Marouzeau).

correcte. Les transformations phonétiques sont, on l'a dit, d'ordre biologique. Par suite, nul ne peut échapper indéfiniment à leur action. Et il en va de même de la transmutation de l'accent d'acuité en accent d'intensité.

Il y a plus. Les dégâts ne peuvent se limiter à la phonétique. Il est impossible que la morphologie et la syntaxe ne subissent pas le contre-coup des mutations de la prononciation. Pour ne rappeler que des exemples connus, la disparition de l'*s* finale (sauf en Gaule) amenant la confusion dans la deuxième déclinaison entre le nominatif et l'accusatif au singulier, l'accusatif au pluriel, même le datif-ablatif singulier (*o* et *u* à la finale atone étant des sons très voisins), il faudra avoir recours à l'emploi de prépositions pour suppléer au rôle syntaxique des cas désormais indiscernables. Les erreurs dans la prononciation du *b* et *v* amènent aussi la confusion du futur et du passé et l'emploi de formes périphrastiques pour ces deux temps, en germe dès le 1^{er} siècle, en sera précipité. Inutile de multiplier les exemples. Ces grands changements atteindront toutes les classes sociales, et cela fatalement dans la langue parlée, la langue vivante.

Or il n'y a pas trace de cette révolution dans les écrits du temps. À peine apparaît-elle dans cinq ou six textes qui ne sont pas d'ordre littéraire, tels l'*Appendix Probi*, la *Peregrinatio Aethiopiae*, la *Mulomedicina Chironis*, les inscriptions, etc., où l'on s'est permis d'user de la langue parlée ou à peu près¹. Cette constatation ne va-t-elle pas justifier l'hypothèse terrifiante, envisagée plus haut, d'une littérature écrite n'ayant aucun rapport avec la langue usuelle dès le 11^e ou le 14^e siècle?

Non certainement, du moins sous la forme outrée de cette hypothèse.

Il ne peut y avoir linguistiquement de rupture brusque avec le passé. Les transformations phonétiques obéissent à des lois fatales, mais dont l'action n'est que progressive. Même le grand fait du changement de caractère de l'accent ne s'est pas opéré en un jour : il a demandé certainement un ou deux siècles, pour le moins. Et quand la transformation se trouva accomplie, vers la

1. Ces textes ne représentent pas une langue vraiment « populaire ». Ils ont été publiés à plus d'une reprise. On les trouvera réunis commodément dans la *Sammlung vulgärlateinischer Texte*, publiée sous la direction de W. Heraeus et H. Morf (Heidelberg, 1907 et suiv.).

fin du III^e siècle, les destructions inévitables qu'elle devait entraîner ne s'opérèrent que peu à peu. Ainsi la distinction des longues et des brèves persista à coup sûr. Il a été prouvé récemment que le grammairien Sacerdos, qui, au temps de Dioclétien, préconisa le premier le *cursus* rythmique, savait fort bien le *cursus* prosodique¹. Qui plus est, le premier poète qui ait osé faire des vers nouveaux, Commozien, méprisait la quantité, plutôt qu'il ne l'ignorait².

Les emprunts et termes usuels faits au latin par le germanique et le celtique attestent, d'une manière irrécusable, que la distinction des voyelles longues et brèves toniques s'est poursuivie jusqu'au commencement des invasions barbares. Les emprunts brittoniques sont particulièrement décisifs parce qu'on peut les resserrer entre des limites chronologiques. La conquête de la Bretagne n'a été achevée qu'à la fin du I^{er} siècle, et l'île a été évacuée par les derniers Romains au début du V^e siècle. On sait que la Bretagne a été lentement et très superficiellement romanisée; elle n'a pas eu de *lingua romana* vulgaire³ et la langue celtique a repris tout de suite le dessus chez les insulaires. Les emprunts latins sont donc à placer plutôt à la fin de cette période de trois siècles qu'au début, peut-être même à l'extrême fin⁴. Or dans les nombreux mots empruntés par le brittonique au latin (plusieurs centaines), la distinction, à la tonique, des longues et des brèves, est rigoureuse. Les brèves de nature, libres ou entravées, subsistent intactes en passant de latin en celtique :

ā : *maneg* > *mānēca*; *cālāf* > *cālāmūs*.

ě : *gwener* > *věněris* (dies); *gwers* > *věrsus*.

ī : *ffydd* > *fīdes*; *sych* (prononcé *sich*) > *sīccus*.

ō : *loc* > *lōcus*; *porth* > *pōrtus*.

ū : *sadwrn* (prononcé *sadourn*) > *satūrnus*.

Les voyelles longues, au contraire, subissent des modifications, qu'elles soient libres ou entravées; ā devient ō (écrit *aw*), puis

1. Nicolau, *op. cit.*, p. 101-122. Le seul fait que Sacerdos se refuse à considérer comme longues « par position » les voyelles brèves (p. 107) prouve qu'il en saisissait encore par l'oreille la quantité, et sa doctrine est acceptée au siècle suivant par Diomède (p. 107-108).

2. *Ibid.*, p. 133-139.

3. Ceci me paraît avoir été prouvé par Joseph Loth dans son livre, *Les mots latins dans les langues brittoniques* (1892), contre Th. Wright et Pogatscher.

4. Lorsqu'une classe sociale bilingue cesse de l'être, c'est au moment où elle perd l'usage d'une des langues dont elle use qu'elle déverse dans l'idiome conservé une

(au XII^e siècle seulement) *eu, ē* devient *oe*, écrit aussi *wy, ī* demeure *ī, ō* passe à *ū* (*u* français), *ū* passe à *i*.

ā : *ionawr* > *iānārius*; *civdawd* > *ciuitātem*; *pechod* > *pec-cātum*.

ē : *cwyrr, coer* > *cēra*; *coen, coan* > *cēna*; *rwyyf* > *rēmus*.

ī : *cegin* > *cocīna* (*coquina*); *gwiber* > *uīpera*.

ō : *urdd* > *ōrdo*; *ffurf* > *fōrma*; *Anhun* > *Antōnius*.

ū : *criz* > *crūdus*.

Pour les diphtongues il n'y a pas d'exemple d'*oe*. Il n'y en a qu'un seul de *ae*, qui subsiste dans *praidd* (bétail), tiré de *praeda*. Quant à *au* elle est conservée dans le gallois *aür*, l'armoricain *aour*, emprunté à *aurum*¹.

Au reste, la parfaite connaissance que les écrivains en vers et en prose (*cursus*) ont de la quantité de voyelles, au v^e siècle encore², s'expliquerait malaisément si, dès cette époque, ils ne devaient qu'à l'étude cette science difficile³. Quand, au siècle suivant, For-

grande partie de la langue abandonnée. Ainsi l'anglais s'emplit de mots français au xiv^e siècle seulement parce que les hautes classes cessent de le parler couramment. Je serais tenté de placer la masse des emprunts latins par le breton insulaire à la fin du iv^e ou au début du v^e siècle, au moment où le latin va disparaître avec les derniers fonctionnaires et soldats romains (408).

1. Ces exemples sont tirés de l'ouvrage de J. Loth, p. 103-112. Voir aussi Holger Pedersen, *Vergleich. Grammatik d. Keltischen Sprache*, t. I, p. 189-242. — Les emprunts latins faits par l'anglo-saxon et le germanique continental sont du plus grand intérêt, mais leur date est trop souvent incertaine. Voy. les études d'Alois Pogatscher, *Zur Lautlehre der griechischen, latein. und roman. Lehnworte in alenglischen* (Strasbourg, 1888, dans *Quellen und Forsch. zur Sprachund Culturgeschichte der german. Völker*, fasc. 64); W. Franz, *Die lateinisch. roman. Elemente in Altdeutsch* (1884); Fr. Kluge, *Gesch. der deutschen Sprache*, p. 157-160, 211; T. E. Karsten, *Die Germanen* (1928), p. 202; Fr. Seiler, *Die Entwicklung der deutschen Kultur im Spiegel des deutschen Lehnwortes*, 4^e éd., 1924.

2. Non seulement les grands auteurs, comme Ausone, Claudien et Prudence, sont impeccables, mais les *minores* eux-mêmes sont corrects, tels Sulpin de Pella, Sedulius, Orientius, etc. Il faut dire qu'ils sont soutenus par l'imitation des grands modèles, qu'ils pillent. — La poésie latine de ces temps est un genre tellement artificiel qu'elle ne peut entrer en ligne de compte pour notre étude. En prose, les clauses métriques de Symmaque sont parfaites (voy. Louis Havet, *La prose métrique de Symmaque*, 1892). Qui plus est, celles du Code Théodosien (cf. sur le *cursus* de la chancellerie dès le II^e siècle, P. Collinet dans *Revue des Études latines*, 1927, p. 250).

3. C'est pourquoi M. Nicolau (*op. cit.*, p. 75) me paraît vieillir la disparition de la quantité quand il écrit : « Dès le III^e siècle la quantité était de plus en plus méconnue aussi bien à Rome que dans les provinces; au IV^e siècle le rythme quantitatif n'était plus qu'un vague souvenir. » Le rythme quantitatif était passé de mode, à coup sûr, mais cela ne veut pas dire que la quantité fût entièrement abolie. M. Nicolau fait des observations qui vont à l'encontre de sa thèse trop absolue (cf. p. précédente, note 1). En Afrique même, où la masse sachant le latin confondait brèves et longues, les gens instruits observaient encore leur distinction, au témoignage de saint Augustin (*De doctrina christiana*, IV, 24; *Confes-*

tunat, Italien cependant, n'aura plus d'autre guide que l'étude des modèles antiques, il fera des fautes. De même Ennodius, usant, en prose, du *cursus*, commet parfois des erreurs. Naturellement l'effacement de la quantité ne s'est pas produit partout à la même époque. Dès le iv^e siècle, les Africains distinguaient mal les longues des brèves. On peut admettre sans crainte d'errer gravement que la perception de la quantité des voyelles, encore intacte au ii^e siècle, ébranlée çà et là aux iii^e et iv^e siècles, acheva de disparaître partout au cours du v^e siècle. Depuis le vi^e siècle, elle ne se transmet plus par le langage, mais elle s'obtient péniblement, imparfaitement, par la lecture des grands modèles.

L'altération de la morphologie, même de la syntaxe, que l'on entrevoit dès le iii^e siècle, n'a pas détruit aussitôt l'intelligence de discours, de chants, d'écrits, composés dans une langue déjà conventionnelle, peut-être, mais encore accessible à la masse des Romains. De même que, de nos jours, un homme du peuple peut comprendre le passé défini ou l'imparfait du subjonctif, bien que lui-même n'use plus de ces formes depuis longtemps et qu'il les juge prétentieuses, l'homme moyen¹ du iv^e ou du v^e siècle pouvait entendre *amabo*, *amavi*, *amor*, quoiqu'il préférât déjà dire *amare habeo*, *habeo amatum*, *sum amatus*.

Au premier rang des textes que le Romain, du moins chrétien, pouvait et devait comprendre, figure la Liturgie. Le canon de la Messe ne peut-il nous renseigner sur l'état de la langue latine telle que la parlaient ou, du moins, la comprenaient des millions de Romains, à partir surtout du triomphe de l'Église sous Constantin ?

Il va de soi que, après la substitution du latin au grec comme langue liturgique à Rome, vers le milieu du iii^e siècle, les textes de tout ordre qui composent ce que l'on appelle l'office de la messe ont été rédigés de manière à être compris sans effort de l'ensemble

sions, IX, 27), cité par Nicolau p. 74. — Naturellement dans la *pars Orientis*, où le latin ne parvint pas à s'implanter solidement, la quantité devait être fautive et l'accent mal placé. On trouve l'accentuation marquée dans un vocabulaire latin-grec de l'*Énéide*, datant du v^e siècle, retrouvé dans les papyrus d'Oxyrrhincus (VIII, n^o 1099). Voy. Lenchantin de Gubernatis, *La Pronuncia del latino ad Ossirinco nel secolo V* (dans *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, année 43^e, 1915, p. 448-453).

1. C'est l'« homme moyen » de l'antiquité et non le plébéien inculte qu'il faut assimiler à l'homme du peuple moderne qui sait lire.

des fidèles, qui n'appartenaient pas alors, sauf exception, aux classes supérieures de la société. Mais nous ne possédons plus cet antique *liber sacramentorum* ou plutôt ces *libri sacramentorum*, car chaque église usait d'une liturgie particulière. Parmi ces liturgies la *gallicane* et la *romaine* nous intéressent plus particulièrement¹.

Malheureusement, nous ne connaissons la gallicane que par l'analyse mise sous le nom de saint Germain de Paris (mort en 576), mais qui semble bien dater de la fin du VII^e siècle; elle se place donc à la veille de l'époque où cette liturgie va être supplantée, sur les ordres de Pépin et de Charlemagne, par la liturgie romaine².

La messe romaine du moyen âge et de l'époque moderne dérive avant tout du *Liber sacramentorum*, réformé par le pape saint Grégoire le Grand (mort en 604), révisé sous Hadrien I^{er} (mort en 795). Mais d'autres « sacramentaires » avaient été composés antérieurement et les historiens de la liturgie croient pouvoir séparer des alluvions postérieures les sacramentaires de Grégoire (mort en 604), de Gélase (mort en 496), de Léon (mort en 461³). Somme toute, le canon romain actuel paraît représenter sensiblement ce qu'il était au V^e siècle⁴.

Variable par l'ordre et le nombre des morceaux (prières, antiennes, hymnes, etc.), le texte de la messe s'est figé tout de suite à cause de son caractère sacré. Jamais l'Église n'a admis qu'il évoluât avec la langue. Le danger qu'il courait inévitablement d'être

1. Il ne peut être question dans notre esquisse de dresser une bibliographie de cet immense sujet. On la trouvera, ainsi qu'un exposé des problèmes qu'il soulève, sous la plume autorisée de Dom Cabrol, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant, Mangenot, Amann, t. X, 2^e partie (1929), col. 1317-1403.

2. L. Duchesne (*Origines du culte chrétien*) et F. Netzer (*L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, 1910) admettent encore que l'analyse de la messe gallicane est de saint Germain de Paris. Les recherches de dom Wilmart ont affaibli cette opinion. Voy. le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de dom Cabrol et de dom Leclercq, t. VI, 1^{re} partie, col. 1049-1102.

3. Les travaux de Muratori au XVIII^e siècle, ceux de Probert, Bishop, Wilmart, de nos jours, permettent de reconstituer les sacramentaires gélasien et grégorien, peut-être même léonien. Voy. Cabrol, *loc. cit.*, col. 1386-1387; cf. Léopold Delisle, *Recherches sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, 1^{re} partie, 1886). Le sacramentaire grégorien de l'époque carolingienne a été publié par H. A. Wilson en 1915, d'après trois manuscrits du IX^e siècle; le gélasien l'avait été par le même en 1894, d'après des manuscrits des VIII^e et IX^e siècles. Le sacramentaire attribué, à tort ou à raison, à saint Léon le Grand, publié par les Fr. Ballerini dans les œuvres de ce pape, a été reproduit par Migne dans sa *Patrologia latina*, t. LV, col. 1-156.

4. Dom Cabrol, *loc. cit.*, col. 1394-1395.

de moins en moins compris des fidèles laïques, même de langue « romane », lui a paru moins grand qu'une modification, si légère fût-elle, de la forme des paroles consacrées. D'ailleurs le divorce entre l'officiant et le public ne s'opéra qu'insensiblement : les fidèles continuèrent longtemps à dialoguer avec le prêtre avant qu'on s'aperçût qu'ils se parlaient sans se comprendre¹.

Il est visiblement impossible de s'appuyer sur les sacramentaires pour se faire une idée, même approximative, du latin parlé aux v^e et vi^e siècles.

Mais si l'on ne peut tirer des conclusions sûres des textes liturgiques, n'en va-t-il pas autrement des textes parénétiqes? La langue homilétique doit être, semble-t-il, l'image fidèle de celle de la population chrétienne à laquelle s'adressent sermons et homélies. Cette conclusion serait irréfutable, si l'on avait des sermons recueillis sous la dictée du prédicateur, et, mieux encore, sténographiés. Malheureusement les textes de cette nature nous sont parvenus retouchés, refaits, mis en latin conventionnel quand ils ont été prononcés en une langue germanique, celtique ou slave, et même en français. Ils nous sont transmis en des recueils qui, composés pour la commodité et l'édification de l'ensemble de la chrétienté, sont incapables de rendre la physionomie du discours parlé.

Cependant, dans la période qui nous occupe, une exception devrait être faite pour les sermons de saint Augustin. Le maître prétendait n'avoir pas le temps de les rédiger à l'avance; il se contentait de méditer, puis improvisait. Aussi cette partie de son œuvre aurait-elle péri, dit-on, si des sténographes n'avaient recueilli sa parole². Les sermons de saint Augustin jouiraient donc du privilège inestimable de nous offrir l'image fidèle de la langue parlée par un grand lettré devant le public romain d'Afrique. On y saisirait même l'influence du parler vulgaire, et le saint évêque ne craignait pas d'encourir les reproches des grammairiens. Il disait : « melius est repræhendant nos grammatici quam non intel-

1. De nos jours les fidèles ont la traduction en regard du texte latin dans leur « livre de messe ». Mais les chœurs d'église n'ont rien de tel, ce qui ne les empêche pas de chanter, toute leur vie parfois, sans rien comprendre à ce qu'ils disent et sans éprouver même le besoin de comprendre.

2. Labriolle, p. 561; O. Bardenhewer, *Les Pères de l'Église*, éd. française, t. II, 2^e période, p. 428; Ad. Ebert, *Littérature en Occident*, trad. fr., t. I, p. 263-266.

legant populi¹ ». On cite « des tours tout populaires où déjà s'annoncent certains traits syntactiques des langues romanes² ».

Le fond des sermons laisse une impression trouble³. Le style est haché, sans périodes; de petites phrases se suivent bout à bout. L'orateur use parfois d'une familiarité aimable. Mais à cette familiarité se mêlent des tournures bizarres ou choquantes. La vigueur de la pensée, la justesse de l'image sont gâtées par l'emploi constant de l'antithèse, par l'esprit de subtilité, l'abus des jeux de mots, même des jeux de son. La caractéristique du style des sermons tient en un mot : la recherche. Augustin parle comme un grammairien, un rhéteur, un philosophe, un poète, tout cela à la fois. Rien de plus déconcertant pour un auditoire vraiment populaire.

Quant à la langue, on s'émerveille qu'elle reste d'une tenue excellente. La syntaxe, malgré une foule de petites dégénérescences, demeure très classique. La morphologie est excellente. Pour le vocabulaire, on regrette l'abus des néologismes, surtout des termes abstraits, même quand l'idée est concrète, ce qui, d'ailleurs, est très contraire à l'esprit du langage populaire. Somme toute, « c'est une belle langue qui montre combien le latin a su résister aux éléments de corruption qui y pénétraient de toutes parts⁴ ». On remarque à ce propos, judicieusement, que ce n'est pas dans les sermons de saint Augustin qu'il « faut chercher des éléments pour étudier la phonétique de la *lingua rustica*. Il est même étonnant que celle-ci n'ait pas eu plus d'influence sur une œuvre aussi éminemment populaire que les *sermones ad populum*. Elle était encore à peu près bannie de la littérature⁵ ». La langue des sermons « souvent populaire⁶ est presque toujours éminemment savante⁷ ». Par une contradiction flagrante, on conclut : « Le latin vivait véritablement encore⁸. »

1. *Enarratio in psalm.* CXXXVIII, 20.

2. Labriolle, p. 562.

3. Voy. Ad. Regnier, *De la latinité des sermons de saint Augustin* (thèse de Paris, 1886). Voir aussi Mary Raphaël Arts, *The Syntax of the Confessions of St. Augustine* (Washington, 1927).

4. *Ibid.*, p. 208.

5. *Ibid.*, p. VII.

6. Il eût mieux valu dire « familière ».

7. *Ibid.*, p. XIV-XV.

8. *Ibid.*, p. 1-2.

Il faut se résoudre à avouer que saint Augustin n'a pu être compris de l'ensemble des fidèles de son diocèse s'il leur parlait la langue de ses sermons. Au reste, s'il est vrai que la masse de la population, tout en connaissant le latin, usait toujours, dans le commerce de la vie, de l'idiome punique¹, que Carthage avait introduit chez les populations libyennes de l'*Africa* et de la Numidie, sinon des Maurétanies², la question est tranchée et la rusticité des sermons de saint Augustin s'avère comme une plaisanterie. Seule en Afrique³ la population des villes de la Proconsulaire, de la Byzacène, de la Numidie, usait du latin et encore les classes supérieures et moyennes. Ainsi le public qui se pressait aux sermons de l'évêque d'Hippone pourrait se comparer, *mutatis mutandis*, aux bourgeois cultivés d'une ville flamande, familiers depuis plusieurs siècles avec le français, aimant à entendre une conférence en cette langue, bien qu'elle ne soit pas parlée, ou mal, par les campagnes environnantes ou même le bas peuple des villes⁴.

1. On sait que l'idiome sémitique, le punique, était familier aux grandes familles romaines de l'Afrique, et que l'empereur Septime-Sévère s'en servait avec plus d'aisance que du latin (*Vita Severi*, c. 15). Le punique ne disparut pas des campagnes (voy. le P. Mesnage, *Romanisation de l'Afrique*, 1913). C'est ce qui explique qu'aucune langue romane ne s'est constituée, que l'on sache, même dans la Proconsulaire ou la Numidie. Il est vrai que plusieurs savants, ainsi Gaston Boissier (*L'Afrique romaine*, p. 295-302), Ed. Norden (*Antike Kunstprosa*, p. 588 et suiv.), etc., citent des formes de latin « vulgaire » d'Afrique. Mais elles sont empruntées à la langue de l'épigraphie qui, pour être conventionnelle, ne présente pas moins des fautes; celles d'Afrique ne sont, d'ailleurs, pas plus nombreuses que celles de Gaule ou d'Espagne. De même les actes de vente des années 484-496, découverts en Algérie et publiés par E. Albertini (dans *Journal des Savants*, janvier 1930, p. 23-30), d'une langue sensiblement moins barbare que les formules mérovingiennes des VII^e et VIII^e siècles, reproduisent des formules que les scribes ne comprennent pas très bien.

2. Les Maurétanies, romanisées superficiellement (voy. le P. Mesnage, *Le christianisme en Afrique*, 1914-1915, 4 vol.), ont conservé, comme on sait, jusqu'à nos jours, au moins partiellement (Kabylie, Atlas marocain, Sous, etc.), l'idiome libyque, qu'on est convenu d'appeler le berbère.

3. En tout cas celle d'Hippone était latinisée. Saint Augustin, qui savait le punique, sans doute sa langue maternelle, citant un proverbe carthaginois, se croit obligé de le traduire en latin pour être compris : « Latine vobis dicam quia punice non omnes nostis. » Voulant instituer un évêque dans la petite ville de Fus-sala, près d'Hippone, il choisit un clerc sachant le punique. Les Circoncillions, donatistes de la campagne, en révolte, ne savaient pas d'autre langue. Voy. G. Boissier, *op. cit.*, p. 303-305.

4. J'ai laissé de côté à dessein une question bien plus embarrassante que le problème de la langue des homélies de saint Augustin, celle des hymnes, notamment de saint Hilaire de Poitiers et de saint Ambroise de Milan. Les premières, composées dans les genres appelés « deuxième asclépiade, sénaires iambiques, tétramètres trochaiques catalectiques » (cf. Labriolle, p. 330), ne pouvaient être vraiment populaires. Au reste, saint Jérôme nous est garant que les productions d'Hilaire n'étaient accessibles qu'à un public cultivé (*Epist.*, 58). Le cas d'Am-

A défaut de textes liturgiques ou parénétiqnes auxquels on puisse demander une connaissance, même approximative, de la langue parlée par l'ensemble des Romains au dernier siècle de l'Empire d'Occident, ne peut-on s'adresser, à un texte capital, le texte capital, la Bible? La traduction de l'Ancien Testament, faite directement sur l'hébreu, est particulièrement précieuse parce qu'elle évoque un grand nom, celui de saint Jérôme, et qu'on peut la dater : elle a été exécutée entre les années 390 et 404. Mal accueillie, elle s'est imposée partout, depuis le VII^e siècle, et, sous le nom de « vulgate », est devenu le texte officiel de l'Église latine¹.

Jérôme est un grand écrivain, le meilleur sans doute des écrivains latins chrétiens, parce qu'il a su concilier dans son style les traditions de l'Antiquité païenne et les besoins des temps nouveaux². Mais ce grand lettré est, avant tout, un homme de foi. Retenu par le respect dû au texte sacré, qu'il s'agissait de serrer de près dans sa traduction, il s'est bien gardé de déployer sa virtuosité. Il eût été, d'ailleurs, retenu sur cette pente par la nécessité de ne pas trop s'écarter de la langue des traductions qui avaient précédé la sienne. Ces traductions, confondues à tort sous le nom d'*Itala*, peuvent remonter au IV^e siècle³, peut-être même un

broise est déconcertant : l'évêque de Milan a composé des hymnes pour lutter contre la propagande hérétique et il se réjouit que les Ariens l'accusent d'avoir fasciné le peuple par ses chants (*hymnorum meorum carminibus deceptum populum ferunt*). Et cependant rien de moins accessible à la masse des fidèles, semblerait-il, que les hymnes d'Ambroise, en raison de leur langue et du caractère archaïque de leur métrique. Ad. Ebert (*op. cit.*, t. I, p. 196) avait déjà été frappé de cette singularité et il a protesté contre l'opinion qui voyait dans ces compositions le début d'une poésie chrétienne nouvelle. Le *populus* que captive Ambroise ne peut être que le public cultivé d'une grande ville.

On laisse de côté, naturellement, le cas extravagant de Prudence, le plus grand des poètes chrétiens d'Occident, qui compose en une langue que les gens instruits eux-mêmes ne comprennent qu'avec application.

1. Labriolle, p. 481; Bardenhewer, t. III, p. 69; trad. fr., t. II, 2^e partie, p. 370.

2. Voy. l'appréciation d'Ad. Ebert, *Littérature latine en Occident*, t. I, p. 215-216. Ce critique trouve même que par cette union, si étroite, le style de Jérôme a quelque chose de « moderne ».

3. Les plus anciens monuments de la Bible latine, traduite du grec des Septante, sont représentés par le *Pentateuque* de Lyon, publié par Ulysse Robert (1881, in-4^e), les fragments de Munich publiés par L. Ziegler (Munich, 1883), le palimpseste de Würzburg, éd. par E. Ranke (Vienne, 1871). Cf. Rev. A. V. Billen, *The old latin texts of the Heptateuch* (Cambridge, 1927). Ces manuscrits peuvent être du V^e ou du VI^e siècle, au plus tard. Ils reproduisent des textes remontant au IV^e, peut-être au III^e siècle. Aussi la langue ne présente-t-elle pas de fautes, du moins graves, selon G. Paris, lequel placerait la traduction du Pentateuque, non en Afrique, comme le pensait U. Robert, mais en Gaule, peut-être à Lyon. Voy. son mémoire du *Journal des Savants*, de mai et juillet 1883, reproduit dans *Mélanges linguistiques*, t. I (1905), p. 46-76.

peu plus haut¹ : elles sont exécutées sur le texte grec des *Évangiles* et sur la traduction, grecque également, de l'Ancien Testament, dite « Bible des Septante ».

L'*Itala*² et la *Vulgate* visent naturellement à être comprises d'un public qui doit les lire et les relire sans cesse, et ce public n'est pas uniquement composé de clercs, mais de tous les fidèles pieux sachant lire. La langue de la Bible latine des IV^e et V^e siècles représente, à coup sûr, un effort pour rendre accessibles au plus grand nombre d'homme possibles les paroles de vie.

Dépouillée de rhétorique, rebelle aux beautés qui charmaient les lettrés du temps, la Bible latine est bien loin cependant de présenter une langue simple et claire³. Du fait même qu'elle rend des textes rédigés en des langues aussi éloignées du génie latin que le grec et surtout l'hébreu, la Bible garde je ne sais quoi de raide, de gêné dans son allure. D'abord elle conserve fatalement des hébraïsmes et des grecismes, notamment dans le vocabulaire. Ensuite elle est pleine d'incorrections⁴. Cependant ces incorrections ne sont pas topiques pour nous. Qu'importe que la 1^{re} déclinaison se substitue parfois à la 3^e ou à la 5^e, la 2^e à la 4^e, le genre masculin au neutre, que les terminaisons d'adjectifs en *-us* et *-is* soient prises l'une pour l'autre, qu'un déponent soit employé tantôt au passif, tantôt à l'actif, que les formes du futur vacillent entre les conjugaisons, que des verbes intransitifs soient pris pour des transitifs et inversement, que le superlatif soit mis

1. La langue des Évangiles du *Codex Bobiensis* (V^e siècle) peut représenter, pour la syntaxe tout au moins, le latin d'église du III^e siècle. Voy. P. W. Hoogterp, *Étude sur le latin du « Codex Bobiensis »* (thèse de doctorat de Groningue, 1930).

2. Labriolle, p. 555-567. L'identification de l'*Itala* à l'*Africa* proposée par Hermann Rösner (*Itala und Vulgata, das Sprachidiotem der urchristlichen Itala und der katholischen Vulgata unter Berücksichtigung der römischen Volksprache durch Beispiele erläutert*, Marburg et Leipzig, 1869) n'est plus admise aujourd'hui. — L'*Itala* (c'est-à-dire l'ensemble des traductions antérieures à Jérôme) nous est surtout connue par ceux des livres de l'Ancien Testament que la Vulgate n'a pas traduits (*Baruch, La Sagesse, L'Écclésiaste, Les Macchabées*). La popularité de la version gallicane des *Psaumes* en a assuré le maintien. Voy. Kaulen, p. 2; Labriolle, p. 472.

3. A l'ouvrage vieilli de Rösner (cf. note précédente) on peut préférer la 2^e édition (Freiburg-im-Breisgau, 1904) de Franz Kaulen, *Sprachliches Handbuch zur biblischen Vulgata*. Cf. Plater et White, *A Grammar of the Vulgate* (Oxford, 1926). Le livre de F. C. Burkitt, *The old latin and the « Itala », contribution to biblical and patristic literature* (dans *Texts and Studies*, éd. par J. Armitage Robinson, t. IV, fasc. 3. Cambridge, 1896), n'est pas une étude grammaticale et lexicographique, mais une description et un classement de manuscrits.

4. Surtout dans les parties qui n'ont pas été traduites par saint Jérôme : certains livres de l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, les *Psaumes*. Cf. note 2. Hoogterp (p. 239) remarque que, bien que conservatrice dans la syntaxe, la langue du *Codex Bobiensis* accuse l'empreinte du grec.

à la place du comparatif, que l'emploi d'une préposition se substitue parfois à l'usage des cas? Ces fautes, et une multitude d'autres encore, sont commises par tout le monde au temps de l'*Itala* et de la *Vulgate* : elles ne sont pas la caractéristique du peuple.

Et voici d'autres particularités qui ne semblent pas conformes aux tendances d'une langue vulgaire. D'abord des archaïsmes, ainsi des formes verbales sorties de l'usage courant¹. Puis la fabrication d'une quantité de substantifs abstraits, formés, soit sur des adjectifs, soit sur des substantifs allongés avec les suffixes *-tas*, *-do*, *-tudo*, soit sur des verbes, des participes, des supins (noms en *-or*, *-ntia*, *-io*); ou encore dérivés au moyen de *-us*, *-ura*, *-torium*, *-men*, *-mentum*². Enfin et surtout peut-être, des changements perpétuels du sens des mots : ainsi, pour nous en tenir aux seuls substantifs de la lettre A :

adfectatio veut dire « hypocrisie », *advocatio* = *solatium*, *aemulator* veut dire « zélateur », *ala* = *brachium*, *allocutio* veut dire « apaisement » *ambitio*, « escorte », *animatio*, *animositas* « colère », *argumentum* « énigme, marque », *articulus* « espace de temps », *aurugo* « rouille du blé ».

En vérité, c'est une langue composite, travaillée, inventée que celle de la Bible. Sous son apparente facilité, elle recèle beaucoup de pièges. Les chrétiens des iv^e ou v^e siècles déjà ne les auraient pas évités sans le secours de leurs pasteurs : ils avaient besoin d'être éclairés par eux, non seulement pour saisir le sens allégorique ou moral, mais le sens littéral. Un chrétien sachant lire comprenait certainement l'*Itala* ou la *Vulgata*, aux iv^e et v^e siècles, mais en gros : bien des idiotismes lui échappaient. Écrites en une langue simple, pas si simple qu'on ne croirait cependant, ces versions sont fort loin de présenter l'aspect d'une langue vraiment populaire³.

1. Cf. Kaulen, p. 224-225.

2. Cf. les formations d'abstraites en *-tio*, *-tus*, *-tura*, *-tas*. Les adjectifs en *-bili* sont, au contraire, caractéristiques des goûts de la langue populaire pour Frederic T. Cooper, *Word formation in the roman sermo plebeicus* (thèse de Columbia, New-York, 1895), p. 1-3, 96, 205, 206. Déjà Rönisch (p. 482) avait tiré comme conclusion de son étude de la langue de l'*Itala* et de la *Vulgate* qu'elles marquent le passage du caractère synthétique de la langue latine au caractère analytique. Je crains qu'il y ait dans tout cela un malentendu. La langue vraiment populaire est concrète et répugne à l'abstraction. L'abstraction, l'analyse s'introduisent sous l'empire de nécessités scientifiques, religieuses, philosophiques, dans la langue des hautes classes qui l'imposent au peuple.

3. Rönisch s'est fait à ce sujet d'étranges illusions. Kaulen est plus sensé : il voit

Les écrivains latins du v^e siècle ne nous seront d'aucun secours dans notre recherche. Ils s'enfoncent comme à plaisir dans leurs défauts¹. Ainsi le prêtre de Marseille, Salvien, animé d'un désir sincère de combattre les vices de son temps, ne sait que déclamer affreusement en une langue ampoulée² : il faut dire que les classes auxquelles s'adressent ses invectives n'auraient même pas voulu le lire s'il avait écrit avec une forte simplicité.

Le cas sans doute le plus intéressant du siècle est celui de Sidoine Apollinaire. C'est, comme on sait, un représentant typique de cette noblesse gauloise de la fin de l'Empire, très attachée à la patrie romaine. Pour Sidoine, le culte des lettres latines est la meilleure manifestation du patriotisme romain, et même, à la fin de sa vie, la seule possible. Son érudition est extraordinairement étendue. Il a lu tout ce qu'on pouvait lire de la littérature profane et il est loin d'ignorer les lettres sacrées. Le résultat est déconcertant. Passons condamnation sur les défauts de l'écrivain qui sont évidents. Ce qui est plus grave que tout c'est que ses vers et la prose de ses lettres sont bourrés de clichés. Sidoine n'écrit qu'avec des réminiscences³. Ses amis, ses contemporains, ses successeurs font de même. En vérité, les textes latins du v^e siècle et de la première moitié du vi^e n'ont que les apparences de la vie. A y regarder de près, on s'aperçoit qu'on n'est même pas en présence d'organismes vieillis tentant de dissimuler leur décrépitude sous des fards, mais plutôt de momies peinturlurées.

C'est qu'on écrit dans une langue que personne ne parle, même

(*op. cit.*, p. 4) dans l'*Itala* et la *Vulgate* non pas « le soi-disant latin vulgaire », mais la langue quotidienne de tout le monde, ce qui n'est vrai, à mon avis, qu'avec réserve. Il ajoute avec raison que la langue vulgaire doit être considérée comme la langue de la population, non de la populace. Saint Jérôme ne considérerait pas sa traduction de l'Ancien Testament comme écrite en une langue vulgaire. Il blâme pour le fonds, mais aussi pour la forme, l'Africain Fortunatianus, évêque d'Aquilée, qui écrivit à l'instigation de Constance, empereur en Occident de 350 à 361, « in Evangelia, titulis ordinatis, breves sermone rustico commentarios » (*De viris illustribus*, éd. Hertling, n° 97).

1. Soules quelques vies de saints sont écrites avec simplicité. Ainsi la vie de saint Germain d'Auxerre par Constantius, celle de saint Severin par Eugippius. Aussi ce dernier auteur est-il peu estimé des beaux esprits, tels Cassiodore (*Div. lec.*, 23), qui recommande de le lire pour sa science de l'Écriture, quoique l'auteur fût « vir non usque adeo saecularibus litteris eruditus ». Cf. Isidore de Séville, *De vir ill.*, 34.

2. Labriolle, p. 587-591; Ebert, t. I, p. 488.

3. P. Allard, *Saint Sidoine Apollinaire* (1910), p. 121-122; Labriolle, p. 636-642; Teuffel, *Gesch. d. röm. Literatur*, 6^e éd., t. III (1913), p. 468-469; Martin Schanz, *op. cit.*, t. IV, p. 52-54, § 1025-1028. Ebert (t. I, p. 456-457) est ici d'une absurdité amusante : il découvre dans Sidoine quelques-uns des défauts de la littérature française moderne!

dans les classes élevées de la société. Par suite le bon usage ne peut plus soutenir l'écrit¹.

On a dit plus haut² que Sidoine Apollinaire, qui certainement ne parlait avec ses gens, à Aydat, que la *lingua rustica*, ancêtre du patois auvergnat, s'entretenait avec ses amis de l'aristocratie en un latin correct, quoique suranné. Il ne serait pas impossible que cette assertion fût encore trop optimiste. La langue écrite que nous connaissons me semble extrêmement éloignée de la langue parlée, même dans la haute société. J'ai peine à croire que les convives de Sidoine se soient jamais entretenus en un langage rappelant celui des épîtres de leur hôte.

Le latin écrit de ces temps est un idiome conventionnel, artificiel, mais indispensable pour les relations de tout ordre, religieuses, administratives, législatives, juridiques, économiques, littéraires et scientifiques du monde civilisé. C'est une langue internationale, c'est une langue sacrée. Et l'on comprend que les gens de ces temps s'efforcent, en la maniant par la plume, d'éviter, autant que possible, toute forme grammaticale conforme à une particularité locale qui pourrait en rendre l'intelligence malaisée. D'où l'obligation d'imiter sans cesse la langue du passé. Le pastiche devient une nécessité.

En des circonstances solennelles, en des réunions officielles ou académiques, on a dû s'efforcer de bien parler, d'éviter la « vulgarité », la « rusticité », autant que faire se pouvait, et on y a parfaitement réussi.

En dépit d'infinies précautions, les écrits eux-mêmes laissent échapper des tournures insolites, introduisent des termes nouveaux ou des acceptions détournées. Aussi s'accorde-t-on à affirmer³ que la langue « vulgaire » transparait même chez les pu-

1. Cf. plus haut (p. 108) l'appréciation de Goelzer sur la langue d'Avitus. Remarque que, alors que Quintilien recommande l'« usage », Cassiodore veut qu'on apprenne la langue latine « ex poetis illustribus oratoribusque » (*Inst.*, II, 1). Voy. Roger, p. 324 et 325.

2. Cf. p. 100-101.

3. Voy., par exemple, Roger, *L'Enseignement des lettres*, p. 75, note 4; Labriolle, p. 559, etc. Certains vont loin dans cette voie. Fr. Gabarrou, dans sa thèse de Toulouse sur *Le latin d'Arnobé* (1921), proclame que le vocabulaire et la syntaxe de ce rhéteur « attestent la forte vitalité du langage populaire qui, de plus en plus, envahit le domaine des lettres pour aboutir à la lente élaboration des langues romanes » (p. 232). De même L. Bayard dans son *Latin de saint Cyprien* (thèse de Paris, 1902), p. 332. Voy. encore Monceaux dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1891. On trouvera une conception plus juste de la réalité dans les ou-

ristes de ces temps. Le problème c'est de savoir si les termes, formes et tournures qui ne sont pas conformes à la latinité classique trahissent la langue « vulgaire », et même de savoir ce qu'on entend par là. Si l'on pense qu'il s'agit d'une influence de la langue du peuple, en identifiant le peuple et la plèbe, soit urbaine, soit rurale, l'erreur est manifeste. Rien de plus contraire à l'esprit du langage populaire que les termes abstraits qui foisonnent à partir du IV^e siècle et aussi les néologismes destinés à rendre des conceptions religieuses ou philosophiques nouvelles. Quant aux fautes de morphologie et de syntaxe, elles ne sont pas le partage de l'homme du peuple. L'homme instruit dit, comme lui, *corona de spinis, credo quod, habeo emere, apud hoc (cum)*, etc., parce que la langue a changé, depuis Auguste ou Trajan, et pour tout le monde. Un philologue expérimenté peut dénoncer dans les écrits des IV^e, V^e, VI^e siècles tout ce qui n'est pas conforme au bon latin, c'est-à-dire à la langue de la fin de la République et du I^{er} siècle de l'Empire. Est-il autorisé à qualifier de « vulgaire » ce qui s'écarte de ce canon? C'est plus que douteux.

A vrai dire, la langue « vulgaire » au sens péjoratif du terme nous est à peu près inconnue, faute de textes suivis¹. Longtemps on s'est imaginé en posséder des spécimens² dans les Itinéraires en terre sainte écrits par la religieuse espagnole Ætheria, à la fin du IV^e siècle, par l'italien Antonin de Plaisance, au milieu du VI^e siècle³, et aussi grâce à un traité de vétérinaire, appelé *Mulomedicina Chironis*, rédigé vers le milieu du IV^e siècle⁴, au *De me-*

vrages de Bonnet, Brunot, Nyrop, Meyer-Lübke, Sittl, Grandgent, etc., cités plus haut, et aussi dans F. Kaulen (*Sprachliches Handbuch zur biblischen « Vulgata »*, 2^e éd., 1904, p. 4-5) et L. Bellanger, *In Antonini Placentini itinerarium grammatica disquisitio* (thèse de Paris, 1902, p. 24-27). Sur Arnobe, voy. encore B. Löfstedt, *Arnobiana, Textkritische u. sprachliche Studien zu Arnobus*, 1917 (*Lunds Universitets Aerskrift*, nouv. série, t. XII, fasc. 5).

1. Sur la difficulté de trouver des textes vraiment « vulgaires », voy. Wölfflin, dans *Archiv für latein. Lexicographie*, t. X, p. 413.

2. On trouve ces textes réunis d'une manière commode dans la *Sammlung vulgärlateinischer Texte*, publiée sous la direction de W. Heraeus et de H. Morf. Ils sont accompagnés d'une bibliographie. On peut se demander si la *Cena Trimalchionis* de Pétrone figure à bon droit dans cette collection. Ces textes sont accompagnés d'une bibliographie.

3. Sur l'itinéraire d'Antonin, voy. Lud. Bellanger, *In Antonini Placentini itinerarium grammatica disquisitio* (thèse de Paris, 1902). Le texte a été publié par Gildemeister, Berlin, 1889, et P. Geyer, *Itineraria Hierosolymitana saec. IV-VIII* (Vienne, 1898, dans *Corpus script. latin.*, t. XXXIX).

4. Cf. Ahlquist (Helge), *Studien zur spätlateinischen Mulomedicina Chironis* (*Uppsala Universitets Aerskrift*, 1909).

dicamentis de Marcellus Empiricus, datant de 408¹, grâce à des inscriptions², etc.

Il semble que depuis quelques années on revienne de ces illusions³. Le caractère très spécial de ces guides, des traités de vétérinaire, traités de botanique, etc., n'a pas permis à leurs auteurs de les embellir, c'est-à-dire de les grimer, à la mode du temps. C'est du latin simple et nu, débarbouillé des fards et des poudres. C'est une langue à la portée de tout le monde, mais de tout le monde sachant lire, car il n'est pas certain que ce soit un latin parlé. On peut soupçonner cette langue d'être encore archaïque dans sa morphologie.

Quant à celle des inscriptions, elle fourmille de fautes qui nous renseignent sur les changements de prononciation, mais, quoi qu'on ait pensé, leur langue n'est pas à proprement parler populaire, les lapicides usant de formules stéréotypées. Et c'est en partie ce qui explique que les inscriptions sont impuissantes à nous révéler quoi que ce soit de satisfaisant sur les origines des dialectes issus du latin⁴.

Il en faut dire autant, pour la même raison, de la langue des contrats. Nous en possédons des témoignages assez abondants, sur tablettes de cire, pour les I^{er} et II^e siècles⁵, et fort peu nombreux pour les III^e, IV^e, V^e siècles, sur papyrus.

1. Le *De medicamentis* de Marcellus de Bordeaux a été réédité par M. Niedermann (Leipzig-Berlin, 1916, t. V du *Corpus medicorum latinorum*). A-t-on le droit de le ranger dans cette catégorie de textes vulgaires? Sur sa langue, voy. Ed. Liechtenstein, *Sprachliche Bemerkungen zu Marcellus Empiricus* (diss. de Bâle, 1917). — A ces exemples bien connus il faudrait joindre cinq lettres en latin vulgaire de correspondants de Cyprien de Carthage (mort en 258), conservées dans les *Epistolae* de ce saint (éd. Hartel, nos 8, 21, 22, 23), si l'on en croyait Bayard (*Le latin de saint Cyprien* (1902). Ici encore j'ai des doutes sur le vulgarisme de ces lettres, d'un style simple, sans prétentions littéraires.

2. G. N. Olcott a commencé un *Thesaurus linguae latinae epigraphica* (Rome, 1904), instrument de travail précieux, si l'ouvrage se continue.

3. Ainsî W. van Oorde (*Lexicon Aetherianum*, thèse d'Amsterdam, 1929) voit dans la *Peregrinatio ad loca Sancta*, attribuée d'abord à Sylvia, aujourd'hui à Aetheria, le latin des classes cultivées du temps. Déjà K. Meister avait fait observer (dans *Rheinisches Museum*, t. LXIV, p. 372) que la langue en est moins populaire que biblique. Voy. encore sur ce texte, Löfstedet (Einar), *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, Uppsala, 1911 (*Arbeten* publiés par l'Université d'Upsal sur le fonds W. Erkman).

4. Les travaux de Carnoy et de Pirson sur les inscriptions de Gaule et d'Espagne n'ont pu fournir la démonstration qu'il existât un latin de Gaule ou d'Espagne. Voy. d'excellentes observations d'Olcott dans ses *Studies in the word formation of the latin inscriptions* (Leipzig, 1898), p. xvi; cf. Bellanger, *Orienteus*, p. 139; p. 140, note 2.

5. Les tablettes découvertes à Pompéi en 1875 sont du I^{er} siècle de notre ère.

Les *graffiti*¹, les recueils de fautes à éviter dressés par des grammairiens, notamment l'*Appendix Probi* de la fin du III^e siècle², les tablettes d'exécration sont des témoignages plus dignes de foi. Néanmoins eux-mêmes nous renseignent sur la langue commune et non sur la langue du bas-peuple. Il n'est que trop évident que pour tracer des *graffiti* il faut savoir lire et écrire³ et les grammairiens ne visent pas à corriger les fautes de la plèbe, mais celles des gens du monde, comme nous dirions. Quant aux tablettes d'exécration elles datent pour la plupart de la période antérieure de l'Empire chrétien⁴.

Pour comprendre quoi que ce soit au problème qui nous occupe, il importe donc de définir aussi rigoureusement que possible le terme *vulgaire*. Comme il éveille, en français du moins, des idées inexactes, mieux vaudrait y renoncer résolument et le remplacer par des expressions telles que « l'usage », la « langue courante⁵ », etc.

Que la divergence entre cette langue courante et la langue écrite de la littérature profane et sacrée fût très accusée, non seulement aux V^e et VI^e siècles, mais déjà au IV^e siècle et peut-être au III^e siècle, c'est chose prouvée. Mais comment déterminer si un texte nous présente une langue, apprêtée sans doute, mais comprise aisément et goûtée des classes hautes et moyennes, ou s'il n'est que le produit artificiel de l'étude, une enfilade de plagiats ou de réminiscences sans rapports avec le vocabulaire, la morphologie, la syntaxe des contemporains, même cultivés, une sorte

Elles ont été publiées dans le *Corpus inscript. latinorum*, t. IV. Cf. le Supplément dû à Aug. Mau et Car. Zangemeister (Berolini, 1898).

1. *Corpus Inscriptionum latinarum*, vol. IV, Suppl. (1909).

2. Sur l'*Appendix Probi*, édité par Keil dans les *Grammatici latini* (t. IV, p. 193-204), voy., entre autres, G. Paris dans *Mélanges linguistiques*, p. 32-45.

3. On y voit des vers latins. Voy. *Anthologia latina*, éd. Fr. Buecheler et A. Riese, pars II : *Carmina epigraphica*, conlegit F. Buecheler, fasc. 1 et 2 (Leipzig, 1895-1897). Sur la langue, voy. F. C. Wick, *La Fonetica delle iscrizioni parietarie, specialmente in quanto risalta dell'osco et accenni all'evoluzione romanza*, Napoli, 1895 (*Atti dell'Accad. di archeologia...*, vol. 23), et *Vindiciae carminum Pompeianorum*, Napoli, 1907 (*Ibid.*, vol. 26).

4. Leur ancienneté relative explique que ces petits textes, édités par A. Audollent en 1904, présentent une langue qui n'est relativement pas trop maltraitée et sans particularités dialectales. Voy. Maurice Jeanneret dans la *Revue de philologie*, t. XL (1916), p. 225-258; t. XLI (1917), p. 5-99, 126-153, 249-257. Celui-ci considère comme vraiment populaire la langue de ces tablettes. Ce n'est qu'à demi vrai : la tablette magique doit se conformer à un formulaire strict qui est, d'ailleurs, d'origine grecque.

5. L'expression dont se servent plusieurs philologues allemands de « langue de la conversation » (*Umgangssprache*) est excellente.

de *rebus* offert à l'admiration de sots archaïsants qui conçoivent la littérature comme un jeu de devinette? Seuls des latinistes armés de la science philologique de notre temps et doués d'un tact littéraire exquis pourront nous guider dans cette voie obscure.

D. — VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSIONS.

Tentons de préciser les vues exposées plus haut. La prononciation du latin, telle que nous la connaissons par les textes classiques de la belle époque, a commencé à s'altérer de bonne heure, dès le début de l'Empire ou même la fin de la République (ainsi chute de *m* et *s* finales, contraction des mots par suite de la chute des pénultièmes atones des proparoxytons, assibilation de *t* + *i*, etc.¹). Néanmoins, le squelette du mot garde longtemps le même aspect : la chute des voyelles finales (en Gaule), et les mutations de consonnes (*b* en *v*, *p* en *v*, *k* en *ch*, etc.), ne se produiront pas avant les *vi*^e et *vii*^e siècles. La morphologie, la syntaxe, la dérivation, la composition, le vocabulaire ne présentent rien d'anormal pendant les *i*^{er} et *ii*^e siècles.

Mais, au cours du *iii*^e siècle, des altérations se manifestent. On commence à laisser tomber des cas, tel le génitif singulier, à les remplacer même par des prépositions, dans le verbe à supprimer les déponents, à remplacer le supin et le gérontif par l'infinitif, à user de formes périphrastiques au lieu d'employer les formes consacrées pour les temps (futur, parfait) ou les voix (passif). Une révolution bien plus grave est celle qui substitue l'accent d'intensité à l'accent de hauteur². Elle aura pour conséquence de faire disparaître la distinction des longues et des brèves, de brouiller le timbre des voyelles, d'accélérer la chute des atones, enfin de substituer le *cursus* rythmique au *cursus* antique, fondé sur la prosodie.

Néanmoins, il ne nous a pas paru que ces grands changements se soient effectués avec une rapidité foudroyante. La disparition de la distinction des voyelles longues et brèves ne peut être arrivée au terme de son évolution, dans l'ensemble du monde romain, dès le *iii*^e siècle, mais plus vraisemblablement au cours du *iv*^e, peut-être vers la fin de ce siècle.

1. Ce résumé rappelle des choses tellement connues qu'il est inutile de le justifier par des références.

2. Cf. plus haut, p. 116.

On a dit¹ les raisons qui prouvent que les hautes classes de la société n'ont pu vivre longtemps à l'abri des influences populaires, du moins dans le *sermo quotidianus*. Dès le iv^e siècle, ou le v^e au plus tard, le sénateur, dans la vie de chaque jour, ne parle pas très différemment de ses gens. Il peut surveiller son vocabulaire en proscrivant l'usage de termes bas, étudier le timbre de sa voix ; mais, pour la prononciation, la morphologie, la syntaxe, il lui sera impossible d'user d'un idiome très différent de celui de ses serviteurs et de ses administrés. Même entre eux les gens distingués ne peuvent s'entretenir en une langue soustraite miraculeusement à des forces physiologiques (phonétiques) irrésistibles.

Ces phénomènes inévitables amèneraient la ruine de la latinité, car la langue se modifie selon les temps et les lieux. En dehors du cercle peu étendu de l'aristocratie, les Romains communiquent peu ou mal avec Rome ou Milan ou Ravenne, villes où se gardent les traditions du beau langage. En Orient, Constantinople tend à les perdre, mais relativement tard (fin v^e et vi^e siècles) à la cour. Même si le respect pour des modèles consacrés n'eût pas empêché d'écrire un latin rapproché du parler courant, les nécessités de la vie d'un grand corps tel que l'Empire eussent interdit cette expérience. Elle eût été désastreuse : on eût écrit, non pas en une langue vulgaire latine, mais en dix ou en vingt. Pour maintenir l'unité du monde civilisé, il fallut maintenir l'unité de la langue. Le tragique de l'affaire c'est que le succès n'est possible qu'au moyen d'une langue écrite à laquelle on interdit d'évoluer.

A quel moment le divorce entre le latin parlé et le latin écrit est-il accompli définitivement ? tel est le problème. Il faut tout d'abord le subdiviser, il faut distinguer la pratique et l'intelligence de la langue. Tel qui n'use que de l'idiome vulgaire peut cependant saisir un discours prononcé en beau latin ou même comprendre, plus ou moins, un écrit où est observée la grammaire traditionnelle.

Il s'agit de savoir quand le latin grammatical, traditionnel, a cessé d'être, premièrement parlé, secondement compris :

- A) par la masse de la population romaine illettrée ;
- B) par la classe moyenne, pauvre ou riche, mais sachant lire ;

1. Voy. p. 102-103.

- C) par le monde des hauts fonctionnaires et de l'aristocratie;
 D) par le clergé.

A la première question, il est impossible de répondre autrement que par de vagues approximations. Nous ne savons rien du latin, ou plutôt des latins, du bas peuple. Les textes où l'on croit reconnaître du latin populaire (*Peregrinatio Aetheriae*, etc.) rendent plus ou moins en réalité le parler familier, sans apprêt, non littéraire, des classes moyennes ou même supérieures. *A priori* nous pouvons être assurés que la plèbe, la première, cessa de parler, puis de comprendre la langue traditionnelle. Selon les lieux ce fut plus ou moins tardivement. En Afrique, en Grande-Bretagne, où le latin n'avait pas supplanté entièrement les idiomes indigènes (berbère et punique en Afrique, celtique en Bretagne), il commença à s'effacer devant eux au cours du iv^e ou du v^e siècle dans les campagnes¹. Même là où il avait détruit les langues préexistantes, en Italie, en Gaule, en Espagne, en Illyrie, il subit peut-être leur influence. En tous cas il évolua sur place. Rivés à la glèbe ou à l'atelier, les colons ou serfs ruraux et les artisans, n'avaient pas le droit de se déplacer aux iv^e et v^e siècles. Le petit sénateur municipal, le décurion lui-même, ne pouvait quitter sa cité sans permission. On ne circule plus dans l'Empire ou on circule mal².

Dans ces conditions, il est à présumer que la formation des dialectes s'est dessinée de bonne heure³, mais nous n'avons aucun moyen d'information à ce sujet, les textes n'affleurant en effet, en France, qu'aux x^e et xi^e siècles.

Le cas des classes moyennes ne peut être vraiment séparé de celui des classes élevées de la société. Les différences qui les séparent sont moins grandes que les analogies qui les rapprochent au point de vue de la langue. Socialement séparé par un abîme du sénateur, l'homme moyen sachant lire est aussi intéressant que lui dans l'histoire de la langue, s'il lit les classiques et s'il se cultive.

1. Voy. p. 119, 124.

2. Qu'il me soit permis de renvoyer sur ce point à mon livre *La Fin du monde antique* (1927), p. 115-147.

3. Nous prenons le contre-pied, au point de vue linguistique, de la thèse récemment exposée de la persistance de l'unité de la *Romania*, sous le titre peu exact de *Chronology of vulgar latin* (Halle, 1929, Beiheft 78 de la *Zeitschrift für romanische Philologie*), par H. F. Müller.

C'est pour ces Romains sachant lire, riches ou pauvres, que sont exécutées les traductions en latin des Livres saints. Ils constituent aussi le public qui se presse pour écouter les homélies d'un saint Ambroise ou d'un saint Augustin.

Je ne crois pas qu'on puisse errer gravement en admettant que, dans la première moitié du v^e siècle encore, au moins dans les villes, il y avait une population capable de lire et de comprendre les Livres saints, et même de goûter un sermon en une langue, familière parfois de ton, mais toujours traditionnelle au point de vue grammatical et recherchée dans le style.

Mais ce public *parlait-il* encore cette langue ?

C'est infiniment peu probable. L'aristocratie elle-même, en ce siècle, n'usait du latin traditionnel que la plume à la main. Elle pillait alors les bons auteurs, signe que la langue usuelle ne lui fournissait plus les tours dont elle avait besoin.

La dislocation, puis la disparition, de l'Empire en Occident, précipitèrent la décadence de la latinité conventionnelle. Toute langue officielle, traditionnelle, a besoin d'un centre de ralliement. Or les invasions barbares espacent, puis arrêtent, les communications avec Rome et Ravenne au cours du v^e siècle, même avant la chute de l'Empire (476).

En 408, la Bretagne est abandonnée, livrée à elle-même¹. Vers 425, c'est la Pannonie, puis le Norique (493), au nord et à l'est des Alpes². Dès 445, la majeure partie de l'Espagne est au pouvoir des Suèves, puis des Wisigoths. En 455, Genséric, maître des Maurétanies (435), de Carthage (439), de la Proconsulaire et de la Byzacène (442), domine seul en Afrique et va piller Rome. Après l'assassinat du patrice Aetius (454), des empereurs Valentinien III (455) et Majorien (461)³, les derniers empereurs, Sévère, Anthémius, Olybrius, Glycère, Nepos, dominés par les patrices barbares ou demi-barbares, Ricimer, Gondebaud, Oreste, ne règnent plus que sur l'Italie. Ils ne sont reconnus ni des Vandales d'Afrique ni des Wisigoths ni des Bourguignons d'Espagne et de Gaule, ni même des chefs romains du Nord de la Gaule, tel Aegidius, qui luttent contre les Barbares. A partir de 463, les Bourguignons, jusqu'alors à peu près fidèles, s'apparentent de la vallée

1. *Histoire du Moyen Age*, sous la direction de Gustave Glotz, t. I (1928), p. 50-51.

2. *Ibid.*, p. 104.

3. *Ibid.*, p. 82.

du Rhône. En 466, le Wisigoth Euric se déclare indépendant et règne en son propre nom sur la moitié de la Gaule et sur l'Espagne¹. En 486 enfin le roi salien Clovis s'emparera de la Gaule du Nord. Or chaque fois qu'un État barbare se forme, les communications avec Rome et avec les autres États doivent être autorisées par le maître. Les membres de l'Empire se détachent de la tête et l'antique *Romania* commence à se décomposer linguistiquement aussi bien que politiquement².

Au VI^e siècle, du moins dans la première moitié, l'Italie peut encore s'enorgueillir des écrits de Boèce et de Cassiodore. Ni l'Afrique, ni l'Espagne, ni la Gaule n'ont rien à mettre en regard. Ce n'est pas que dans ce dernier pays, même dans la région la plus barbare, l'Austrasie future, on ne rencontre encore, dans le monde des hauts fonctionnaires, à la cour des rois, des gens capables d'apprécier la belle latinité, ou qui font semblant. Fortunat a pour protecteurs Gogo, maire du palais, Jovinus, patrice de Provence, les ducs Lupus, Bodegisilus, Berulfus, Chroddinus, le comte Magnulfus, les référendaires Faramodus et Bosson, l'intendant Mummolenus, d'autres encore. Mais, à l'exception de Gogo, dont on possède quelques lettres, nul de ces grands n'est capable de répondre aux compliments du poète italien la plume à la main.

Aux siècles suivants l'aristocratie gallo-franque n'a plus d'autre culte que celui de la force. Ce n'est pas que l'aristocratie ait cessé d'apprendre à lire et à écrire, mais son instruction n'a jamais été poussée très loin³. En tout cas, la noblesse ne participe plus à la création littéraire en latin. La Renaissance carolingienne provoqua un retour vers la culture classique dans le monde de la cour. Les noms d'Angilbert, de son fils Nithard, d'Eginhard⁴, de la comtesse Dhuoda⁵, l'ont illustrée; mais ce mouvement fut sans lendemain dans le monde laïque.

1. *Histoire du Moyen Age*, p. 83-96.

2. Je retrouve la même idée dans P.-C. Juret (*Étude grammaticale sur le latin des Filastrius*, 1904, thèse de Fribourg-en-Suisse) : « Déjà au V^e siècle les Barbares, détruisant l'unité de l'Empire, rendent moins actives les communications entre ses diverses provinces et par là affaiblissent l'unité de la langue latine. »

3. L'école du palais mérovingienne n'a jamais existé. Voy. Vacandard dans la *Revue des Questions historiques*, t. LXI, LXII, LXXVI; Roger, *L'enseignement des lettres d'Ausone à Alcuin* (p. 92-98).

4. Ces personnages, quoique gratifiés d'abbayes, sont d'abord des laïques.

5. Femme de Bernard de Septimanie, Dhuoda ou Dodana composa en 841 un

Il est très difficile de savoir quelque chose de l'instruction de la classe moyenne. D'abord existe-il une classe moyenne? Elle ne peut s'entendre que des petits propriétaires ruraux, ancêtres de la petite noblesse de l'ère féodale. Très au-dessous par la considération sociale est la classe des marchands des villes, en grande partie composée d'étrangers, Syriens et Juifs.

A priori leur culture devait être très basse. Les écoles publiques ne se sont pas prolongées en Gaule au delà de la première moitié du v^e siècle¹. En Italie, au contraire, elles ont continué leur existence, même sous la domination ostrogothique, mais elles ne survécurent certainement pas à l'invasion lombarde².

La haute classe de la société dut sa culture en Gaule, dans la seconde moitié du v^e et pendant le vi^e siècle, aux leçons de maîtres particuliers. Naturellement, ce procédé était hors de la portée des petites gens. Les seules écoles qu'ils purent fréquenter désormais furent celles que le clergé établit près de l'église cathédrale et dans les principaux bourgs (*vici*) du diocèse. Mais le niveau des connaissances qui y était distribué était peu élevé : la lecture, l'écriture, le comput, l'étude du Nouveau Testament, le chant d'église.

Les résultats de cette demi-instruction nous pouvons les entrevoir dans la langue des diplômes et des chartes, ainsi que des recueils de formules de l'époque mérovingienne. Ils sont rédigés par des *notarii* ou *cancellarii* ayant reçu une culture latine moyenne³.

Voici deux spécimens de cette langue. D'abord le début d'un diplôme de Dagobert conservé en original⁴ :

Quotienscumque petitionibus fedilium personarum in quo nostris fuerint [pate]facti, eas per singola lib[enter volum]us obaudire et effectui, in Dei nomine, mancipari. [A]dque [id]eo vir inluster et fedelis, Deo pro-

Liber manualis, recueil de bons conseils à l'adresse de son fils Guillaume. Voy. E. Bondurand, *L'éducation carolingienne, le Manuel de Dhuoda* (1887).

1. Roger, *op. cit.*, p. 81-88.

2. G. W. Giesebrecht, *De litterarum studiis apud Italos primis mediæ ævi sæculis*, Berlin, 1845; Muratori, *Antiquitates Italiae*, t. III, diss. 43; Fr. Novati, *L'Influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio evo*, 2^e éd. (Milan, 1899), p. 123.

3. Roger, *op. cit.*, p. 91; God. Kurth, *Études franques*, t. I, p. 9-11; Otto Denk, *Geschichte des gallo-fränkischen Unterrichts und Bildungswesens* (Mayence, 1892).

4. J. Tardif, *Monuments historiques, Cartons des rois*, n^o 6; Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens* (1908, in-folio), pl. 4, p. 5-6.

picio, noster Ursinus, climenciae regni nostri p[re]ciit] ut de id quod una [cum] germano Beppoleno in divisionis [p]aginam, tam ex successione geneturi suo Chrodoleno quam germano suo [Chai]medes quondam, loca quorum vocabola sunt ... de alode materna [per pac]tionis tetu[lum] ab eodem nuscutur pervenisse, etc.¹.

Voici maintenant quelques lignes tirées du testament de Chrothildis, en 670 ou 671 :

« Tessaurociate vobis tesaurus in caelo, ubi nec fur efudiet nec eruco rubigenat nec tinia sulcat. » Iggitur ego, in Dei nomine, Chrothildis cogitans ... qualiter peccatorum meorum facinora possem abstergere et ad aeterna gaudia pervenire, lecit incumptis pauperebus bene tribuendo potest anima mea adhibisci remedium, etc.².

Les Formulaires ne valent pas mieux : en voici deux exemples au hasard, empruntés, le premier aux *Formules d'Anjou*, qui passent pour les plus anciennes (peut-être début du VII^e siècle), le second aux *Formules d'Auvergne*, rédigées au milieu du VIII^e siècle.

1^o *Incepit iudicius*. Veniens ille Andecavis civitate ante illo agente necnon et illo vel reliquis qui cum eo aderunt; interpellabat aliquo homine nomen illo quasi fossado per terra sua in loco noncupante qui vocatur illa vila, qui aspectit ad illa ei fossadasset. Et taliter ipsi homo dedit respunso quod terra sua fossado fecisset; nam terra ad illo homine nunquam fossadasset. Visus fuit ab ipsis magnificis ut illi in noctis tantas aput homines tantus, vicinis circa manentis de ipsa condita, mano sua quarta in basileca domni illius senioris excusare deberit, quod terra sua malo ordinem unquam fossadasset. Si hoc facere potebat, quietus et securus resediat; sin autem non potuerit contra ipso hominem satisfacere debeat³.

2^o *Contestatiuncula seu plancturia*. ... Ob hoc igitur ego ille et coiuves (conjux) mea illa, commanens orbe Arvernais, in pago illo, in villa illa. Dum non est incognitum qualiter cartolas nostras per hostilitatem Francorum in ipsa villa illa, manso nostro, ubi visi sumus manere, ibi-

1. Les fragments d'actes de Clotaire II, antérieurs, sont aussi détestables.

2. J. Tardif, n^o 19. Cf. Jeanne Vielliard, *Le latin des diplômes royaux et des chartes privées de l'époque mérovingienne* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 251, 1927).

3. Mon. Germ., *Formulae*, éd. Zeumer, p. 13, n^o 28. Voy. aussi Slycer, *De formularum Andecavorum latinitate disputatio* (thèse de l'Université d'Amsterdam, 1906); J. Pirson, *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes* (dans *Romanische Forschungen*, t. XXVI, 1909). Cf. un choix de formules, fait par le même dans la *Sammlung vulgarelatein. Texte*, de Heraeus et Morf, fasc. 5 (Heidelberg, 1913).

dem perdimus et petimus vel cognitum faciemus ut quit per ipsas stromentas eo tempore habere noscuntur, possessio nostra non rumpatur, inter epistolas illas de mansos in ipsa villa illa, de qua ipso adtraximus in integrum item et vindedit, ista omnia superius conscripta vel quod memorare minime possimus, iudicibus, brevis, nostris spondiis, inconcalcionibus, vel alias stromentas, tam nostras quam qui nobis commendatas fuerunt, hoc inter ipsas villa suprascriptas vel de ipsas turbas ibidem perdimus, etc.¹.

Longtemps on a mis la barbarie de ces textes sur le compte de la langue vulgaire qui aurait exercé sur eux une influence néfaste. C'est une erreur complète². Leurs rédacteurs évitent, au contraire, avec soin, toute intrusion du parler populaire. Ils ont la prétention d'écrire en latin³. Le résultat montre que le bagage des connaissances que leur avait fourni l'école était léger.

Dira-t-on que nous avons affaire à un personnel inférieur, à de pauvres scribes ignares dont les fautes ne sauraient d'aucune manière retomber sur l'époque où ils ont vécu? L'excuse ne serait pas valable. Ces *notarii*, dont la plupart étaient des clercs, appartiennent, lorsqu'ils rédigent les diplômes, à la chancellerie royale. Ils ont au-dessus d'eux des chefs de bureau, des référendaires, qui revoient le texte et le souscrivent. Or, ces hauts fonctionnaires laissent tout passer sans surveiller : rien ne les a choqués.

D'autres textes, encore plus solennels que les diplômes, les Édits des rois⁴, les Lois⁵, attestent en Gaule une telle barbarie

1. *Mon. Germ., Formulae*, p. 28, n° 1.

2. Il est étrange de voir Littré la partager encore (*Hist. de la langue française*, p. 96).

3. Dans son étude sur la *Langue des Formules de Sens* (thèse de Nancy, 1910), Lucien Beszard conclut avec raison que les formules offrent un spécimen de latin « officiel » non parlé dans la vie (p. 95). Le rédacteur se considérait comme un latiniste (p. xi). Voy. aussi les travaux de Pirson, de Slycer, de M^{me} Vielliard cités plus haut.

4. *Capitularia regum Francorum*, éd. Boretius, t. I (1885). Si la lettre de Clovis aux évêques, écrite entre 507 et 511, est à peu près correcte, les pactes et édits de Childébert I^{er}, Chilpéric, Gontran, Childébert II, Clotaire II, de 511 environ à 614, sont d'une latinité tellement sauvage qu'on a peine à les comprendre.

5. On sait que nous ne possédons le texte de la *Loi Ripuaire* que sous la forme d'un remaniement carolingien. De même la *Lex Alamannorum* et la *Lex Baiuvariorum* sont des environs de 730 (voy. Krusch, *Die Lex Baiuvariorum*, 1924). Mais le texte de la *Loi Salique*, rédigée entre 486 et 496, ou plutôt entre 508 et 511 (Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, I, 437), est d'une langue très incorrecte, comme on peut s'en rendre compte en consultant, soit l'édition H. Geffcken (1898), soit, de préférence au point de vue linguistique, celle de Hessels, qui présente un tableau synoptique de huit textes. Cependant il serait erroné d'y voir, avec Pott, le

que leur intelligence est souvent désespérée. Dès le VI^e siècle, les bureaux des rois mérovingiens sont incapables de rédiger les actes et les édits en un latin simplement correct. Le contraste avec la langue des constitutions impériales, au V^e siècle¹, avec la correspondance administrative de Cassiodore, en Italie², est saisissant.

Les intéressés, auxquels s'adressent lois, édits, diplômes, chartes, ne semblent nullement désireux de réagir contre cette barbarie. Et si les rapports incessants entre ces *notarii* ou *cancelarii* avec les gens de la cour, ou même les gens d'Église, n'améliorent pas leurs écrits, c'est la preuve la meilleure que la société qu'ils fréquentaient n'en savait pas plus qu'eux-mêmes.

Reste le monde de l'Église.

Au V^e siècle il se confondait le plus souvent avec le monde aristocratique. Le noble chrétien terminait son existence sur un siège épiscopal ou dans une retraite pieuse et, comme écrivain, passait de la littérature profane à la littérature sacrée³. Dans la seconde moitié du VI^e siècle, la séparation commence à s'effectuer nettement entre le monde laïque et le monde ecclésiastique. Évêques et abbés appartiennent toujours en majorité aux classes supérieures⁴, mais ils entrent dans la cléricature dès leur jeunesse. D'autre part, s'il arrive encore (VI^e-VII^e siècle) que les hauts fonctionnaires, après une vie séculière, deviennent évêques ou abbés⁵, ils ont cessé d'être, en règle générale, des auteurs. Désormais le clerc seul tient la plume, sauf des exceptions en nombre infime.

Aux IV^e et V^e siècles, l'écrivain ecclésiastique connaît à fond les lettres antiques, tant profanes que sacrées : il a commencé très

reflet de la langue vulgaire de la Gaule. Ce texte ne peut nous renseigner ni sur la phonétique ni sur la morphologie vulgaires. Seul le vocabulaire, pour les noms d'animaux, est vraiment populaire. Quant à la terminologie juridique elle est encore de tradition latine. Voy. Franz Schramm, *Sprachliches zur « Lex Salica »*, eine vulgare lutein-romanische Studie, 1911 (*Marburger Beiträge*, t. III). — La *Loi salique* a été rédigée par des clercs romains dans le nord de la Gaule, dans une région non exclusivement germanique, peut-être à Soissons ou plutôt à Paris.

1. Rappelons qu'elles sont d'une langue raffinée et qu'elles observent encore la prosodie métrique dans les clausules finales.

2. Édité en dernier lieu par Mommsen, *Mon. Germ., Auctores antiquissimi*, t. XII.

3. Paulin de Nole et Sidoine Apollinaire sont des exemples typiques, mais nullement isolés de ces carrières pieuses. Cf., au siècle suivant, la vie de Cassiodore.

4. *Histoire du Moyen Age*, sous la direction de G. Glotz, t. I, p. 327, 331.

5. *Ibid.*, p. 386.

souvent par les enseigner comme professeur¹. Son style, recherché, ampoulé, se ressent de ce premier fond de culture. Pendant le premier quart du vi^e siècle, on rencontre encore des écrivains de ce type, Avitus de Vienne dans le royaume de Bourgogne, Epiphane de Pavie dans celui des Ostrogoths. On a dit combien leurs écrits sont artificiels, éloignés de la langue parlée, même dans le grand monde².

Mais bientôt il s'opère un grand changement. Césaire d'Arles porte contre la littérature profane une condamnation implacable, et une autorité plus haute encore, celle de saint Grégoire le Grand, en Italie, à la fin du siècle, la confirme en dernier ressort. Dès lors les meilleurs esprits du temps, dont Grégoire de Tours, se renfermeront presque exclusivement dans l'étude des lettres sacrées³.

Si cette proscription des lettres profanes a rétréci les esprits, détruit l'humanisme, pour l'histoire de la langue elle n'a pas eu de conséquences sérieuses. On a dit, en effet⁴, que la langue des Pères et des Docteurs de l'Église s'était modelée sur celle de la littérature païenne.

Ce qui a éloigné, dès le vi^e siècle, pour le moins, le haut clergé de la connaissance intime du latin traditionnel, c'est tout simplement les exigences de la vie. En ces temps troublés l'évêque n'est pas, ne peut pas être, un contemplatif ou même un lettré, sauf de rares exceptions. Sa vie est dévorée par la multiplicité de ses occupations. Il n'est pas seulement un pasteur d'âmes, mais un administrateur et très occupé. La fortune de l'église s'accroît énormément et réclame de lui une vigilance incessante. L'évêque est juge, juge de juridiction gracieuse, puis contentieuse (depuis 614). Il est tenu de parcourir son diocèse, de visiter les prisons, les hôpitaux. Il est appelé à chaque instant à la cour. Constamment il est sollicité par les malheureux, les veuves, les orphelins dont il est réputé le protecteur. A domicile, il est entouré jour et nuit de ses clercs et aussi de sa garde de laïques, ses « nourris », qui le protègent et qui l'espionnent. Au milieu de ces occupations écrasantes par leur mul-

1. Cf. plus haut, p. 114, note 4.

2. Voy. p. 108, 110.

3. Roger, *L'Enseignement des lettres d'Ausone à Alcuin*, p. 158-160; God. Kurth, *Études franques*, t. I, p. 6-11.

4. Voy. p. 113.

tiplicité il lui est impossible pratiquement de ne pas user de la langue vulgaire de sa cité, de son diocèse¹.

Dans les réunions synodales, encore fréquentes au VI^e siècle et dans le premier tiers du VII^e siècle, les évêques affectaient sans doute de parler latin entre eux. Mais dans les deux derniers tiers du VII^e siècle, les conciles sont excessivement rares et, au VIII^e siècle, il n'y en a plus du tout, jusqu'au principat de Pépin et Charolman².

Il est donc fatal que le haut clergé se rouille et perde l'usage du « bon latin » comme langue parlée. Que dire du prêtre, tout juste capable de dire, à la campagne, une messe qu'il n'entend plus qu'à demi! Quant au bas clergé des acolytes, exorcistes, etc., il devait savoir autant de latin que Sganarelle, n'ayant pas poussé plus loin que lui l'étude du « rudiment ».

À l'autel, le latin, le latin d'église, reprend ses droits. Lui seul reste debout dans la ruine de la latinité. Si le nombre et l'ordre des parties de la messe ne sont pas encore fixés, si chaque diocèse, jusqu'au règne de Pépin, est maître de sa liturgie³, les textes eux-mêmes (prières, psaumes, antiennes, hymnes, dialogues, etc.) sont immuables. Leur caractère vénérable les soustrait aux changements de morphologie, de syntaxe, de vocabulaire, qui peuvent altérer les écrits profanes.

Mais comment la messe est-elle prononcée par l'officiant?

Ici encore on pourrait se payer d'illusions. Nous possédons un grand nombre de *sacramentaires* à partir du IX^e siècle et l'orthographe, comme l'écriture, est généralement excellente. Mais cela tient au zèle réformateur de Charlemagne secondé par une pléiade de savants étrangers.

Qu'on jette seulement un coup d'œil sur les très rares sacramentaires du VIII^e siècle, antérieurs à la réforme⁴. On s'apercevra qu'ils sont écrits en une graphie qui n'est pas moins défectueuse que celle des œuvres profanes ou même des diplômes et des formules⁵. Reproduisons, à titre de spécimen, l'exemple donné

1. *Histoire du Moyen Age*, t. I, p. 327-336.

2. *Ibid.*, p. 332.

3. Cf. plus haut, p. 120-121.

4. On en trouvera la liste dans le mémoire de Léopold Delisle sur d'anciens sacramentaires, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, 1^{re} partie (1886).

5. Les éditions des sacramentaires procurées par les anciens liturgistes, tels Muratori, Tommasi, Bianchini, Mabillon, etc., corrigent les graphies défectueuses.

par Léopold Delisle, tiré d'un sacramentaire composé à Autun vers l'année 700.

Horacio post sanctus in Quat[ragesima].

Deus rerum omnium conditur adque creatur, qui unus in Trinitate et trinus in unitate cognosceris, cuius magnitudinem difficiens est lingua humana narrare, quem sene cessacione proclamant angeli sanctus, idio nus menime famoli tue, ore quidem indigno, non tres sanctus sed ter sanctus preconiae uocis adtollemus, ut consono modelamenum proclamitur ter repetitur laudacio. Ob hanc piaetatem tuam, climentissime Domine, exortamur obtada tribuas, presumta indulgias, ut detersa nube peccaminum, pura et libera consciencia tuam meriamur obolencia conlaudare. Saluat¹.

Pour la Bible on n'a pas, que je sache, effectué d'étude sur la graphie des manuscrits latins copiés antérieurement à la recension d'Alcuin². Je ne doute pas qu'elle ne donne le même résultat³.

Une graphie aussi barbare trahit une prononciation qui ne diffère pas de celle du vulgaire. Il faut se rendre à l'évidence : au VIII^e siècle, avant la réforme des études, nul, même dans le clergé, ne sait l'orthographe du latin et n'est capable de le prononcer correctement.

E. — LA RÉFORME CAROLINGIENNE.

L'excès même du mal amena cette restauration des études qu'on qualifie de « Renaissance carolingienne ».

L'impulsion vint de la cour du roi des Francs. Pépin, instruit dans son enfance au monastère de Saint-Denis, eut certainement la préoccupation de relever les études⁴, avant tout dans l'intérêt

De même H. A. Wilson (cf. plus haut, p. 121, note 3), qui relève toutefois les fautes de graphie dans sa description des manuscrits. Le P. C. Mohlberg a donné des instructions sur la manière d'éditer les sacramentaires dans *ALMA* (*Bulletin Du Cange*), t. II (1926), p. 117-133. F. Ehrle et P. Libaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum* (Bonnae, 1912), pl. 18.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVII, 1876, p. 479.

2. La recension de la Bible par Alcuin fut envoyée à l'empereur en 801, sans doute pour la fête de Noël, anniversaire de son couronnement.

3. La tâche serait longue, vu la dispersion des manuscrits antérieurs au IX^e siècle. Voy. la liste dans Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate* (Nancy, 1893), p. 374-422. On trouvera un spécimen, fourni par un évangélaire d'Autun de 754, dans Franz Steffens, *Paléographie latine*, éd. française par Rémi Coulon (Trèves-Paris, 1910), pl. 37.

4. Voy. Roger (p. 428), remarque justement que la période de 742 à 768 prépare la « Renaissance ».

de la religion. Mais il fallut courir au plus pressé, reprendre la tradition des conciles, commencer l'épuration de l'Église, restaurer la hiérarchie ecclésiastique¹, favoriser l'œuvre d'apostolat chez les Germains païens, sans compter la nécessité de dompter les populations rebelles à la domination franque et de chasser les Musulmans du Midi de la Gaule².

Il était réservé à Charlemagne d'exécuter les desseins de son père. Dès 774, sans doute, il se met lui-même sous la direction de Pierre de Pise, qui lui apprend la grammaire. En 776, le grammairien et théologien italien Paulin est en faveur. En 781, Paul Diacre entre en relations avec le roi des Francs, devenu aussi roi des Lombards. En cette même année, Alcuin, que Charlemagne connaît déjà depuis quelque temps, est invité à la cour; de 786 à 796 il ne la quittera plus. A l'extrême fin du siècle arrivent le Goth (espagnol) Theodulf, les Irlandais Joseph et Clément³.

Parmi ces fondateurs de l'« École du palais » on ne trouve pas un nom de clerc du *Regnum Francorum*, soit des régions germaniques, soit même des régions romanes⁴ — et cela est significatif de la profonde déchéance où était tombée la Gaule. Il est non moins topique que le rôle principal, sinon exclusif, dans la restauration des études appartienne à l'Anglais Alcuin et aux disciples qu'il amène avec lui.

La première tâche, humble en apparence, mais fondamentale, c'était de restaurer la prononciation latine, ce qui ne se pouvait sans une réforme profonde de la graphie.

La présence à la cour de Charlemagne de savants italiens, Pierre de Pise, Paulin d'Aquilée, Paul Diacre, antérieurement à celle des Anglais et des Irlandais, donnerait lieu de croire que l'Italie a joué le premier rôle dans cette œuvre de redressement de la prononciation. *A priori* rien de plus vraisemblable. A la réflexion des doutes surgissent. Après Grégoire le Grand, dont la correction

1. E. Lesne, *La hiérarchie épiscopale en Gaule et Germanie (742-882)*, Lille, 1905.

2. Voy. l'exposé du règne de Pépin par L. F. Ganshof, dans *Histoire du Moyen Age*, t. I (1930), fasc. 3.

3. Gabriel Monod, *Études critiques sur l'histoire carolingienne* (1898), p. 42-56 (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 119); Fr. Monnier, *Alcuin et Charlemagne (1853-1864)*; K. Warner, *Alcuin und sein Jahrhundert* (Wien, 1880); Roger, p. 436 et suiv.; enfin les histoires littéraires d'Ebert et de Manitius.

4. Il ne serait pas impossible cependant que l'œuvre des réformateurs ait été ébauchée en Gaule par des clercs plus obscurs. C'est une question à étudier.

graphique laissait déjà beaucoup à désirer¹, l'Italie était tombée en décadence. Au jugement de Giesebrecht, « Roma barbarie barbarior », aux VII^e-VIII^e siècles². Au VIII^e siècle, cependant, une sorte d'amélioration se constate, peut-être sous l'influence des ecclésiastiques anglais, férus de grammaire latine, qui fréquentaient assidûment la capitale du monde chrétien³.

La réforme de la prononciation devait venir des régions où les traditions transmises par les grammairiens anciens ne pouvaient être contrariées, corrompues, par la prononciation courante. C'est dire que les pays où la *lingua romana* vulgaire était l'idiome parlé par l'ensemble de la population, y compris le clergé, étaient précisément ceux qui se trouvaient incapables d'opérer la réforme de l'orthographe et celle, connexe, de la prononciation.

Il n'y avait rien à attendre des parties germaniques du *Regnum Francorum*, les clercs allemands, encore peu instruits en majorité, tenant des clercs romans leur graphie et leur prononciation du latin. Mais il y avait à l'écart de l'Europe deux contrées où les lettres antiques avaient trouvé un asile et dont la population parlait des langues très différentes du latin. Ces contrées c'étaient les îles Britanniques, l'Irlande, convertie au christianisme par Palladius ou Patricius à partir de 430⁴, l'Angleterre, christianisée par Augustin à partir de 597. L'Irlande avait recueilli les traditions de la culture antique au moment où les invasions barbares semblaient la menacer sur le continent. À partir du VI^e siècle, elle s'appliqua à évangéliser le nord et le centre même de la Grande-Bretagne; elle dirigea sur la Gaule et la Germanie une nuée de missionnaires⁵.

1. Voy. plus haut, p. 106, note 2.

2. W. Giesebrecht, *De litterarum statu apud Italos primis mediæ ævi sæculis* (Berolini, 1845, in-4°), p. 5. Fr. Novati taxe d'exagération Giesebrecht et même de Rossi (*Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saec. antiquiores*, I, 517), dans son livre *L'Influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio ève* (2^e éd., Milan, 1899), p. 18 et 120-132. Voy. enfin Gius. Salvioli, *L'Istruzione pubblica in Italia nei secoli VIII, IX e X* (Florence, 1898), lui aussi optimiste. Aux p. 50-173 on trouve une revue utile des centres d'études de l'Italie jusqu'au XI^e siècle.

3. Cette idée a été déjà exprimée par Roger, p. 434-435; cf. p. 302.

4. Sur le problème Palladius-Patrick, voy. J. B. Bury, *The life of St. Patrick and his place in history* (1905); Dom Louis Gougaud, *Les chrétientés celtiques* (1911), p. 41-59.

5. John Healy, *Ireland's ancient schools and scholars* (Dublin, 1897); Roger, p. 225-256; Dom Louis Gougaud, p. 239; M. R. James, dans *Cambridge mediæval history*, t. III, p. 497-508, 642.

De son côté, l'Angleterre, sous la double influence romaine et scottique, faisait des monastères de Lindisfarne, puis de Jarrow, de Wearmouth, de l'église cathédrale d'York, des foyers de culture. Culture d'inspiration toute religieuse, mais où l'étude de la grammaire était pratiquée avec passion. Pour l'orthographe, la prosodie, la métrique, les guides principaux étaient les vieux grammairiens latins, surtout Priscien et Donat. Les plus illustres parmi les élèves formés dans ces écoles monastiques et épiscopales, Aldhelm (mort en 709) et Bède (mort en 735), se préoccupent beaucoup d'orthographe; Bède écrira même un traité à ce sujet. Alcuin fera de même¹.

Ne soyons donc pas surpris si Charlemagne s'adresse de préférence aux savants insulaires pour mener à bien l'œuvre qui lui tient à cœur². Les Scots, maîtres jadis des Anglais du Nord, restent au second plan. C'est que leur œuvre continentale a été surtout consacrée à l'apostolat. Les Scots n'ont pas formé de lettrés en Gaule ou en Germanie³. En Irlande même, nul monastère ne peut, au VIII^e siècle, au point de vue de l'instruction, soutenir la comparaison avec les écoles du nord de l'Angleterre⁴. Les savants anglais passeront donc au premier plan et à bon droit. Grâce à Alcuin et aux disciples qu'il amena d'Angleterre ou qu'il forma sur le continent, soit à la cour, soit à Tours (à partir de 798), la réforme marche à pas de géants. Dès la fin de 801, pour la Noël, un an après le couronnement, Alcuin put envoyer à l'empereur, par l'entremise de Nathanaël (l'anglais Fridugise), son

1. Roger consacre les meilleures pages peut-être de son livre aux lettres classiques chez les Anglo-Saxons (p. 274-402).

2. Dès le 23 mars 789, dans l'*Admonitio generalis*, vaste plan de redressement de l'Église et de l'État, Charlemagne prescrit (cap. 72) que dans les écoles épiscopales et monastiques on enseigne les psaumes, le chant ecclésiastique, le comput, la grammaire et qu'on se serve de livres « catholiques » bien corrigés pour prier Dieu comme il convient. « Empêchez vos écoliers de corrompre (le texte) en lisant ou en écrivant. S'il s'agit de copier l'Évangile, le Psautier, le Missel, que des hommes d'âge mûr s'en acquittent avec le plus grand soin » (*Capitularia*, éd. Boretius, t. I, p. 60). Plus loin (cap. 80) il reprend les prescriptions de son père Pépin touchant la substitution du chant romain au chant gallican. Cf. *Libri Carolini*, I, 6. Voy. aussi les *Jahrbücher des fränkischen Reichs* d'Abel et Simson, t. II, p. 277, note 1. — D'une circulaire (entre 780 et 800) sur la nécessité de l'étude des lettres et l'interprétation des figures et allégories de l'Écriture sainte, nous possédons l'exemplaire adressé à Baugulf, abbé de Fulda (*Capitularia*, t. I, p. 79).

3. Aucun monastère scottique du continent n'a vraiment été un centre d'études. Voy. Roger, p. 409, 414.

4. Les Scots d'Irlande n'ont plus pratiqué la poésie métrique après Columban et Cellanus. Ils n'ont pas laissé de traités d'orthographe et leurs manuscrits latins, tel l'Antiphonaire de Bangor, sont fautifs. Voy. Roger, p. 265-268.

disciple, l'exemplaire d'une Bible expurgée par lui des fautes qui la déshonoraient¹.

A partir de ce moment les textes sacrés sont transcrits correctement². Puis ce sont des écrits des Pères de l'Église, puis la littérature antique, tant profane que sacrée, qui sont recopiés sans fautes grossières et dans une écriture élégante, à laquelle la postérité a donné le nom de l'empereur, la « caroline³ ».

Annalistes, historiens, hagiographes, épistoliers, s'ingénient à inscrire une langue élégante en s'inspirant des modèles de l'antiquité païenne aussi bien que chrétienne. La poésie métrique reparait. Enfin, on se préoccupe de récrire en meilleur style certaines compositions (vies de saints par exemple) de l'ère précédente⁴.

Seule la langue des diplômes royaux⁵ et aussi des monuments législatifs demeure rebelle aux changements⁶. Ce n'est guère avant le règne de Louis le Pieux que les diplômes et les capitulaires présenteront une forme acceptable. Pour les chartes pri-

1. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age* (Mise de Paris, 1893), p. xv. Deux versions se réclament d'Alcuin, la première représentée par le *codex Vallicellanus*, la seconde par les manuscrits de l'école de Tours dont les plus récents se placent de 840 à 850; d'autres sont du temps de Louis le Pieux (*Ibid.*, p. xvi). Voy. une esquisse dans Aug. Molinier, *Sources de l'histoire de France*, I, 181-188, et Introduction, p. xxx-xli.

2. Il nous manque un livre d'ensemble sur cette « Renaissance ». Les biographies de ses représentants, qu'on trouve par exemple dans les histoires littéraires d'Ebert et de Manitius, n'en tiennent lieu qu'imparfaitement. Sur la prose, voy. quelques pages d'Ed. Norden dans son *Antike Kunstprosa*, p. 695-705.

3. Nous ne pouvons même effleurer le problème des origines de cette écriture. Personnellement nous ne croyons pas à son origine romaine. On saisit nettement en Gaule et en Germanie une tendance à améliorer l'écriture mérovingienne dès le règne de Pépin. Voy. Ph. Lauer, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, p. 417-440; et dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, année 1926-1927.

4. Sur ce genre, Aug. Molinier, *Introd.*, p. xv-xviii; L. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les « Vitae » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique* (1907); et avant tout les préfaces de Bruno Krusch à son édition monumentale des *Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici* (t. III à VII des *Scriptores rerum Merov.*).

5. Pour les diplômes il est facile de s'en assurer en ayant recours à l'édition critique des *Diplomata Karolinorum*, procurée par la Société des *Monumenta Germaniae historica* (1906, in-4°), dont le tome premier est consacré aux actes de Pépin, Carloman, Charlemagne.

6. Les capitulaires de Pépin et Carloman, et même ceux des premières années du règne de Charlemagne, sont d'une incorrection toute mérovingienne. Aussi ne faut-il accueillir qu'avec réserves les assertions de deux manuscrits de la Loi sulaire corrigée (*l'Emendata*) qui datent cette réforme de la langue, où les fautes de latin et les germanismes sont éliminés, des années 768 ou 778. Sur *l'Emendata*, voy. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, I, 429, note 8; Ém. Chénou, *Hist. du droit français*, t. I, p. 140. Sur la nature des corrections, voy. Schramm, *op. cit.*, p. 32 et suiv.

vées, l'amélioration fut encore plus lente à s'effectuer ou même ne s'effectua pas¹.

La Renaissance carolingienne est avant tout le produit de la volonté de Charlemagne. Sans lui, elle ne se serait pas effectuée². Elle n'a été durable que dans les régions du *Regnum* où l'autorité du souverain reposait sur des bases anciennes et fermes, les pays francs, allant du Rhin à la Loire, avec le Nord de la Bourgogne. Les parties mal soumises, mal assimilées, germaniques (Saxe, Thuringe, Frise, Bavière) ou romanes (Aquitaine, Gothie, Provence, Italie même) ne participeront que superficiellement à cette Renaissance, et, à la fin du siècle, elles tomberont dans une noire barbarie³.

Dans la France du Nord et dans l'Allemagne rhénane, par contre, les effets de la Renaissance ne disparaîtront pas, en dépit des convulsions politiques qui mirent fin à l'Empire carolingien (888), en dépit même des invasions barbares (Normands et Hongrois). On peut dire que, du ix^e au xii^e siècle, la région qui va du cours inférieur de la Loire à la vallée du Mayn est le centre intellectuel de l'Europe romano-germanique.

L'œuvre de Charlemagne a même dépassé le but qu'il se pro-

1. On trouvera dans les *Monuments historiques, cartons des rois*, publiés par J. Tardif, quelques exemples de chartes privées d'après l'original. L'incorrection des actes du Midi édités dans *l'Histoire du Languedoc* (éd. Privat) ou des chartes de Cluny (éd. par Bruel dans la collection des *Documents inédits*) en rend parfois l'intelligence difficile. Il en va de même pour l'Espagne chrétienne à la même époque. Sur la langue de ces textes, voy. un utile travail de Carl C. Rice, *The Phonology of gallic clerical latin after the sixth century, an introductory historical study based chiefly on merovingian and carolingian spelling and on the forms of old french loan-words* (thèse de doctorat de l'Université Harvard, Cambridge, 1902).

2. Les Anglo-Saxons de l'entourage de Pépin ont reçu une culture grammaticale aussi étendue que ceux de l'entourage de Charlemagne, mais ils sont employés à des besognes actives et la réforme des études demeure à l'état de rêve. Auparavant, du règne de Clotaire II au principat de Charles-Martel, les clercs gallo-francs ont été en relations fréquentes avec des collègues irlandais, puis anglais, qui traversaient constamment la Gaule pour se rendre en pèlerinage à Rome, et même s'y installaient. Il n'apparaît pas qu'ils aient profité en quoi que ce soit de ces rapports pour étendre leurs connaissances. La réforme n'a pu réussir que grâce à une volonté tenace, persévérante.

3. Le midi de la Gaule, l'Italie, l'Espagne chrétienne ne produisent quasi rien, ou leurs productions sont dans une langue misérable. L'Italie du x^e siècle compte cependant des auteurs intéressants, le panégyriste de l'empereur Bérenger, Liudprand de Crémone, Rathier de Vérone, Gumpold de Mantoue, etc. Mais les hautes classes sont plongées dans une ignorance pire, sans doute, que celle de Gaule. Voy. Alb. Dresdner, *Kultur und Sittengeschichte der italien. Geistlichkeit im 10 und 11 Jahrhundert* (Breslau, 1890). Plus indulgents sont F. Novati (*L'infusso del pensiero latino*, p. 68 et suiv., 182, 212-225) et G. Salvioi (*L'Istruzione pubblica in Italia nei secoli VIII, IX e X*).

posait. Profondément religieux, l'empereur avait voulu surtout le bien de l'Église, le profit de l'âme de ses sujets. Purifier les Bibles et les sacramentaires des fautes qui souillaient ces textes sacrés, corriger le chant d'Église, propager l'enseignement de la grammaire pour que les clercs et les laïques pieux fussent en état d'étudier les livres saints et les écrits des Pères, les visées premières de Charles n'allaient pas au delà¹. Les écrits profanes n'étaient pour son entourage, comme pour Grégoire le Grand, comme pour Grégoire de Tours, comme pour Césaire d'Arles², qu'un adjuvant à l'intelligence de la littérature sacrée : en eux-mêmes ils étaient suspects, dangereux. Mais la génération qui suivit les leçons des maîtres italiens, anglais, irlandais de l'École du palais, simples professeurs de grammaire, se plut à ces écrits suspects. Le goût des lettres renaît en Gaule. Des épistoliers comme Loup de Ferrières au ix^e siècle, ou Gerbert au x^e siècle, des écrivains en vers comme Baudry de Bourgueil, Hildebert de Lavardin (xi^e-xii^e siècle) sont des latinistes excellents et déjà des humanistes³. Le latin est redevenu une langue correcte, élégante parfois.

Mais ce n'est plus une langue vivante, c'est une langue artificielle. Elle rendra d'immenses services à la civilisation comme véhicule de la pensée sous toutes ses formes, religieuses, philosophiques, scientifiques, littéraires, politiques, commerciales, et cela jusqu'au xvii^e siècle. Son rôle est celui d'une langue auxiliaire. On l'écrit, mais on ne la parle pas. Ou bien, si on la parle, dans un concile par exemple, c'est à la manière de tel idiome conventionnel de nos jours, *esperanto* ou *ido*, que des gens de bonne volonté s'efforcent d'employer dans un congrès et qu'ils oublient à la sortie. Le latin n'est plus la langue maternelle de personne. Il ne vit plus, il se survit d'une vie de fantôme.

Les efforts d'Alcuin et de ses collaborateurs et émules pour le ressusciter n'ont pas eu un plein succès. Sans doute, dans le monde des clercs, les plus avancés dans l'étude ont appris à distinguer les brèves et les longues et par suite arrivent à composer des vers métriques corrects; certaines confusions de consonnes cessent de se produire. On n'écrira plus *estiblacione*, *obtimus*, *driclum* pour *stipulatione*, *optimus*, *directum*. Il va sans dire que l'école chassera barbarismes et solécismes de la morphologie;

1. Cf. plus haut, p. 144-146.

2. Cf. plus haut, p. 142.

3. Voy. les ouvrages d'Ebert et de Manitius souvent cités.

elle épurera la syntaxe. Mais le monde laïque, parlant la *lingua romana*, échappera entièrement à la réforme. L'échec se manifesta d'une manière frappante dans ce qu'on appelle les « emprunts latins » des langues romanes. En Gaule, notamment, ils commencent dès le règne de Charlemagne¹ et se multiplient à mesure que le parler vulgaire s'éloigne du latin restauré. La langue vulgaire, très appauvrie, ne saurait se passer d'une foule d'expressions abstraites ou de notions élevées. Elle les demanda tout naturellement à la langue savante, à la langue d'église, qui vient de se séparer d'elle. Mais la masse des clercs, lisant des textes désormais épurés, et voulant accommoder certains mots aux besoins des fidèles en les rapprochant des formes de la langue parlée, produit des hybrides étranges.

Elle transporte dans le latin la règle de la langue parlée où l'accent frappe la dernière voyelle sonore. D'où un résultat effarant, le déplacement de l'accent latin : *utilem* devient *utèle* (puis *utile*). Les proparoxytons deviennent des paroxytons ou des oxytons, suivant que la dernière voyelle s'assourdit en *e* ou tombe; tels sont : *esperit*, *termine*, *habit*, *publique*, *Afrique*, *mobile*, *assidu*, *magnifique*, *rustique*, *cantique*, *calice*, *compot*, *humide*, *intime*, *livide*, *avultère*, *estature*, etc. De même les paroxytons deviennent en français des oxytons lorsque la voyelle de la dernière syllabe reste sonore, car, dans certains mots terminés en *um* (prononcé *on*), la finale fut conservée et porta de bonne heure l'accent. Des mots à peine francisés comme *solstición* (de *solstitium*) et *grabaton* (de *grabatum*) sont très caractéristiques et montrent bien que, à partir de cette époque, on plaça en latin l'accent d'après les mêmes règles qu'en français. Rien ne prouve mieux à quel point cette réforme avait ruiné l'harmonie qui jusque-là avait uni le latin écrit et le latin parlé. On aboutissait donc à ce résultat paradoxal qu'on était plus éloigné du latin classique qu'avant la réforme².

Pour les consonnes la prononciation avait sonorisé les sourdes, changé *p* en *b*, puis en *v*, *t* en *d*, *f* en *v*, *c* en *g*, *s* en *z*³. La réforme

1. Voy. l'Appendice, page suivante.

2. Gh. Beaulieux, *Histoire de la formation de l'orthographe française des origines au milieu du XVI^e siècle* (thèse de Paris, 1925), p. 21, 118 et suiv. — Dans la réalité les choses ont été plus compliquées : on a eu quelque temps des proparoxytons français, ou plutôt francisés : *nobilie*, *vérgene*, *àngele*, *ùmele*, *àneme*, *òrdene*, *apòstele*, etc. (G. Paris, *Journal des savants*, 1900, p. 29 et suiv.).

3. Dans les groupes de consonnes, la première n'a pu être rétablie dans la prononciation, d'où *avocat*, *calunia* (puis *challenge*), au lieu d'*advocat*, *calumnia*.

rétablit la graphie archaïque et on eut *secret* au lieu de *segret*, *sacrement* au lieu de *sagrament*; pour *apostele*, *epistele*, *chapi-tele*, etc., il est possible qu'il ait existé des formes vulgaires anciennes.

À vrai dire, on ne peut affirmer que l'élite même des gens instruits de la Gaule et de la Germanie ait prononcé le latin, au ix^e siècle¹, conformément aux règles que les savants italiens, anglais, irlandais tenaient de la tradition et surtout de l'étude des traités de grammaire anciens. Toujours est-il que bien vite l'ensemble des gens ayant du latin, soit une teinture, soit une connaissance approfondie, prononça « à la française » à travers tout le moyen âge. Les efforts des humanistes de la Renaissance, au xvi^e siècle, pour mettre fin à cette pratique, qui était un aveu d'impuissance, n'eurent en France et en Angleterre qu'un faible succès. On n'aboutit qu'à un compromis et aujourd'hui encore, en ces pays, la prononciation du latin est d'un ridicule achevé².

Sur ce point, la réforme a échoué. Charlemagne avait cru possible de faire renaître la langue latine dans sa pureté, comme il tentait de ranimer l'Empire romain. Il ne s'aperçut pas que tous deux étaient morts.

Ferdinand Lot.

APPENDICE

DATE DES PLUS ANCIENS EMPRUNTS LATINS EN FRANÇAIS

Des observations qui précèdent découle une doctrine, à savoir que la *lingua romana* parlée en Gaule était prononcée de même par toutes les classes sociales³. L'opposition d'un latin vulgaire à un latin correct,

1. L'article de J. Le Coultre (*La prononciation du latin sous Charlemagne*, dans les *Mélanges Nicole*, p. 313-334) est une simple analyse du *De orthografia* d'Alcuin.

2. La prononciation italienne n'est pas parfaite, mais, cette langue ayant conservé les proparoxytons et les voyelles finales, le dégât est infiniment moindre qu'en français. La meilleure prononciation est la prononciation allemande ou, pour mieux dire, celle qu'ont restaurée les universités de type germanique, au cours du xix^e siècle, sous l'influence des philologues.

3. Selon les régions bien entendu, car les dialectes se dessinaient déjà.

parlé, ou même simplement lu, par la bonne société laïque et par le clergé, nous est apparue comme une idée de tout point erronée. Cependant cette théorie se heurte au fait des emprunts « savants ».

Que la langue française, appauvrie, comme les autres langues romanes, ait dû recourir à des emprunts pour se procurer les termes de religion, de philosophie, de politique, etc., qui lui devenaient nécessaires et qu'elle les ait puisés dans les écrits latins de la double antiquité profane et sacrée, rien n'est mieux connu¹. En France, Littré, en 1857², surtout Ad. Brachet, dans son *Dictionnaire des doublets ou doubles formes de la langue française*, en 1868, s'appliquèrent à y intéresser le public instruit. C'est même la seule partie de la philologie romane qui ait pénétré de bonne heure dans l'enseignement secondaire français.

Cependant, comme il est avéré que les emprunts du français au latin ne se sont effectués en masse qu'au xiv^e siècle³, la question des « mots savants » semblerait au dehors de notre sujet, si, en 1899, Heinrich Berger n'avait reporté à une époque très antérieure l'apparition de ces emprunts dans son ouvrage *Die Lehnwoerter in der franzoesischen Sprache aeltester Zeit*⁴, ouvrage fondé sur une connaissance solide de la phonétique du français.

Mais qu'entend H. Berger par l'« époque la plus ancienne »? Il ne s'explique pas très clairement à ce sujet⁵. Cependant de la lecture de son livre se dégage l'impression qu'il se réfère à l'époque carolingienne, peut-être au viii^e siècle.

S'il agit de l'extrême fin de ce siècle, nous ne verrions là aucun obstacle à notre doctrine. Un Pierre de Pise, un Alcuin, leurs disciples, puisent dans le latin savant restauré des termes qui sont indispensables et c'est là un des bienfaits de la Renaissance carolingienne. Mais, comme le public auquel ces termes étaient utiles usait encore de la prononciation dite vulgaire, les emprunts furent accommodés, plus ou moins gauchement, à cette prononciation. De là une suite de compro-

1. H. Suchier, dans le *Grundriss der roman. Philologie* de G. Groeber, 2^e éd., t. I, p. 834; Schwan-Behrens, *Grammatik d. Altfranzoesischen*, 10^e éd., § 12, p. 16; F. Neumann, dans *Zeitschrift für roman. Phil.*, t. XIV (1891), p. 549, etc. Cf. H. Beyer, p. 25. Ajouter Ferd. Brunot, II, 292-295; Nyrop, I, 50.

2. *Journal des savants*, 1857, p. 500.

3. G. Paris, *Mélanges linguistiques*, t. I, p. 204, note 2; Ch. Beaulieux, *Histoire de la formation de l'orthographe française des origines au milieu du XVI^e siècle* (1927), p. 87 et suiv.

4. Leipzig, 1899, in-12, 347 pages. Voy. aussi Ad. Eiselein, *Darstellung der lautlichen Entwicklung der französischen Lehnwörter lateinischen Ursprungs* (diss. de Würzburg, 1898; réimprimée dans les *Roman. Forschungen* de Vollmöller, t. X, p. 503-578).

5. C'est ce que fait observer G. Paris dans *Mélanges linguistiques*, p. 319.

mis qui ont longtemps trompé des philologues moins avertis que H. Berger, et d'autres aussi¹ : phonéticiens expérimentés, ils ont montré que quantité de mots qu'on croyait de souche populaire étaient des emprunts savants déguisés.

Dans le très important compte-rendu qu'il donna du livre de H. Berger, Gaston Paris, à son habitude, refit l'ouvrage qu'il présentait² au public et alla plus loin que l'auteur. Il fit remonter les premiers emprunts jusqu'à l'époque mérovingienne, jusqu'au VI^e siècle et, au besoin, plus haut.

Déjà, dans son *Précis de Littérature française au moyen âge*, G. Paris avait tiré de cette idée des conclusions d'ordre général sur l'histoire de la civilisation française pendant cette période. Le peuple n'aurait fait passer dans son vocabulaire ecclésiastique que les mots désignant des faits concrets ou des faits d'administration. Le reste n'aurait pénétré dans la langue courante qu'à l'époque carolingienne ou plus tard encore :

L'instruction que recevait le peuple devait d'ailleurs être fort sommaire; le christianisme ainsi implanté était de sentiment plus que de dogme et resta tel pendant longtemps. Il est remarquable que la plupart des mots français relatifs aux enseignements de la religion ont une forme qui n'est pas populaire, c'est-à-dire qu'ils ne paraissent point avoir, dès l'époque romaine, passé par la bouche du peuple : tels sont les représentants des mots latins *virgo, spiritus, trinitas, apostolus, epistola*, etc. Il n'en est pas de même des mots qui expriment les pratiques les plus ordinaires du culte, comme *missa, baptismus, jejunare*, ou les degrés principaux de la hiérarchie ecclésiastique comme *presbyter, monachus, abbas, episcopus*³ (mais *papa* et son synonyme *apostolicus* n'ont donné que des mots savants). Ces simples constatations jettent un jour particulier sur l'état des esprits, dans la grande masse, au point de vue religieux, à l'époque mérovingienne, etc.⁴.

Si le maître a raison, notre thèse, ou plutôt celle qui se dégage des nombreux travaux dont nous avons parlé, est plus qu'ébranlée. La théorie de G. Paris suppose, en effet, aux VI^e, VII^e, VIII^e siècles, l'existence de deux prononciations, l'une vulgaire, l'autre savante, ou, pour mieux dire, elle postule deux mondes séparés, le monde des laïques, celui des clercs. Le premier, dépourvu de tout lexique autre que des termes concrets, en est réduit à emprunter au second des termes religieux et même

1. Ars. Darnesteter, Gaston Paris, Meyer-Lübke, Ant. Thomas, pour ne citer que quelques noms.

2. Ce mémoire, paru dans le *Journal des Savants* (carniers de mai et de juin 1900, p. 294-307 et 356-375) a été reproduit dans les *Mélanges linguistiques* réunis, en 1906, après la mort du maître, par Mario Roques, p. 315-352. Il demeure fondamental. Voy. aussi son compte-rendu de *l'Histoire de la langue française*, de F. Brunot, *Ibid.*, p. 174-211.

3. Un peu plus tard, G. Paris en vint à considérer le mot *evesque* comme un emprunt ancien.

4. *La littérature française au Moyen Age*, 3^e éd. (1905), p. 13-14.

des termes de la vie courante. Mais ces emprunts sont, pour une part, si anciens, qu'ils se comportent, ainsi *evesque*, *batesme*, comme s'ils provenaient du fonds vulgaire, comme s'ils n'étaient pas empruntés¹.

Cette dernière observation n'est que trop juste; mais par là même elle donnerait à la théorie quelque chose de dérisoire, si même le simple bon sens n'obligeait à s'insurger contre elle. Comment admettre qu'un Gallo-Romain de cette époque ait dû, par exemple, *emprunter* le mot *evesque* au latin d'Église? L'évêque est le plus grand personnage de cette société. Dans tous les domaines, religieux, charitable, philanthropique, politique, judiciaire, économique, il est au premier plan². Son nom est dans toutes les bouches, plus souvent invoqué que celui du roi ou du comte. L'hypothèse d'un emprunt, phonétiquement inutile, constitue historiquement un non-sens.

D'une manière générale, les vues de G. Paris appellent les plus sérieuses réserves. Comment peut-on s'imaginer que des chrétiens ont *emprunté* à l'époque mérovingienne les termes désignant le saint *Esprit* (Esperit), la sainte Vierge (Virgene), les Anges (Angeles), l'Église, le mot *chrétien* lui-même? On dirait que le maître ignore les exigences les plus élémentaires de la foi et qu'il se représente les habitants de la Gaule comme au-dessous des sauvages les plus arriérés.

Pour concilier la phonétique et la raison, on peut, il est vrai, proposer que ces mots, sans cesse répétés à la messe par les clercs, ont échappé, au moins partiellement, aux altérations phonétiques dans le monde des laïques³.

Mais l'explication ne se concilie pas avec le fait que laïques et ecclésiastiques prononçaient de même le latin à l'époque mérovingienne.

La véritable explication nous paraît devoir être cherchée dans une autre direction. La *lingua romana*, qui était, à peu près, commune à tous encore à l'époque mérovingienne, n'a jamais pu être réduite à la pauvreté misérable que lui attribuent les phonéticiens⁴. Soyons sûrs que les habitants de la Gaule n'ont pas attendu l'époque carolingienne ou capétienne pour se dire *chrétiens*, savoir que le lieu où ils se rendaient le dimanche s'appelait *église*, participer au sacrement de la *communio*, nommer le saint *Esprit*, la sainte *Vierge*, connaître les *Apôtres*, les *Prophètes*, répondre à l'officiant, demander sa *benediction*, admi-

1. *Mélanges linguistiques*, p. 329, note 2, 348-350.

2. Voy. par exemple Fustel de Coulanges. *La Monarchie franque*, p. 566; et encore l'*Histoire générale du Moyen Age*, publiée sous la direction de Gustave Glotz, t. I, 3^e fasc. (1931), 326-330.

3. Ferd. Brunot, t. I, p. 293.

4. En particulier G. Paris, *loc. cit.*, p. 316, et l'introduction de son *Hist. littéraire française du Moyen Age*, 3^e éd. (1905).

rer les *miracles*, etc. Pas davantage ils n'ont dû ignorer le nom de l'épaule ou de l'huile¹.

Il n'est que trop évident que, pour un certain nombre de ces termes, la science phonétique s'égarait², ou plutôt que ses adeptes tirent des conséquences erronées d'observations justes³.

Néanmoins, il demeure un stock considérable de mots pour lesquels la forme qui a prévalu est incontestablement refaite sur le latin. Ces mots, en grosse majorité, pour ne pas dire en totalité, ont trait à la vie religieuse et morale et sont empruntés à la Bible latine⁴.

1. Naturellement ces maîtres n'en doutent pas au fond, mais leur exposé doctrinal peut égarer ou exaspérer le lecteur par sa raideur. Pour nous en tenir à des termes d'emploi forcément courant, on voit G. Paris (p. 348, note 4) déclarer que *espaule* est un mot qui « n'a pénétré dans l'usage vulgaire qu'assez tard ». Il est vrai que, pris de scrupule, il écrit inopinément contre Meyer-Lübke (p. 338, note 1) : « Il n'est pas tout à fait exact de qualifier ce mot et d'autres semblables de mots d'emprunt. » Il est difficile de comprendre, en effet, que les Gallo-Romains n'aient pas eu de mot pour cette partie de leur corps. Mais pour *huile* (*uile*) son parti pris est tellement invétéré qu'il va jusqu'à douter (p. 343, note 1) de l'existence des formes *oille*, *oille*, *uile* (citées par Godefroy), qui représentent la dérivation normale du pluriel neutre *olea* (substitué à *oleum*). Il faut que ce soit un mot « rentré tardivement dans le langage vulgaire » (p. 339, note 2). Admirez la patience des populations qui se passent d'un terme indispensable et attendent pour le posséder la réforme de l'orthographe et de la prononciation par Alcuin.

2. Il a bien fallu accepter des faits jugés longtemps inadmissibles, ainsi l'existence de finales « populaires » en *bül*, à la suite des démonstrations d'Ascoli (voy. G. Paris, p. 337-338). G. Paris lui-même, dans l'étude que nous examinons, a restitué à la langue vulgaire plus d'un mot jugé savant par H. Beyer, ainsi *donnezelle*, *menestier*, peut-être *gladie* et *parevis* (p. 340, note 3). Il a démontré (p. 324, note 2; p. 336-337, 340) que l'ancien français avait longtemps conservé des proparoxytons « héréditaires », que l'on considère comme « savants ».

3. Je pense en particulier aux termes où un *-cl-* latin intervocalique est représenté par *gl*, ainsi dans les mots qui ont donné *aveugle*, *bogle*, *seigle*, *bugler*, *cojogle*, *église*, *jagloi*, *jougleor*, (*jongleur*), *marreglier*. Contre Meyer-Lübke, G. Paris soutient (p. 349-352) que ce sont des mots d'emprunt, très anciens d'ailleurs, remontant à l'époque mérovingienne : « Tous ces mots ont pénétré dans le latin vulgaire après que *-cl-* avait, sinon achevé, du moins poussé assez loin l'évolution qui devait aboutir à *l* mouillée, et avant la sonorisation du *c* en *g*; cette sonorisation y a changé *-cl-* en *-gl-* et, dans le groupe *-gl-*, le *g* à cause de sa contiguïté avec *l* n'a pas été atteint par le second mouvement, propre au français du Nord, qui a changé en *j* tout *g* intervocal, primaire ou venant de *c* » (p. 351). Il me semble que ces mots pouvaient subir deux traitements, selon que la voyelle précédant l'était maintenue ou non dans la prononciation : 1° si elle tombait en premier, le *c* amené au contact de *l* passait à *g* (ou même tendait à y passer dès le stade de sa position intervocalique); 2° si elle se maintenait, c'était à la gutturale précédente, demeurée intervocalique, de disparaître. Selon les régions l'une ou l'autre évolution a pu se produire, ce qui revient à dire que *seigle*, par exemple, est aussi régulier et « populaire » que *soile* (cf. note 11). Dans son étroitesse de phonéticien G. Paris en arrive à déclarer que les mots *église*, *jougleor* sont des emprunts. Quant à *cojogle* (courroies liant les deux bœufs de labour), ce mot aurait été formé lors de l'« invention » (tardive évidemment) de l'objet et l'emprunt vulgaire serait contemporain du terme latin (p. 326-327, 352). J'admire qu'on puisse se satisfaire de ces explications.

4. G. Paris, p. 348; H. Berger, p. 913; Kiesebiter, *op. cit.*

Beaucoup sont moins des termes nouveaux que des formes nouvelles de mots répandus dans toute la population et prononcés par elle conformément aux lois de la phonétique. Un heureux hasard nous a conservé parfois la forme ancienne de ces mots, finalement remplacée par une forme calquée sur la graphie latine conventionnelle ou accommodée à elle. Des textes qui vont du IX^e au XII^e siècle attestent en regard de : *adversarie* aversier, *agu eü*, *áneme* ame, *avullere* avoutre, *baptisier* batoier, *canal* chenal, *cánonie* chanonge, *charitét* chertét, *clarité* clarté, *colombe* coulon, *communier* comengier, *compot* conte, *corruption* correçon, *damner* damer (adamer), *defense* defoise, *demonstrer* demostre, *desiderie* desier, *devisión* devisa, *dignitet* deintié, *envidie* envie, *eritier* hoir, *esperit* espir, *fermetét* ferté, *glaive* glai, *idole* idle, *jubilacion* jabler, *letice* liesse, *magistre* maistre, *martir* martre, *menestier* mestier, *miracle* mirail, *monde* mont, *multitudine* multié, *natif* naif, *órdine* orne, *paradis* pareís, *penitence* peneance, *penser* peser, *pietet* pitié, *redempcion* rançon, *refuge* refui, *region* roion, *regne* rene, *sacrement* sairement, *salvacion* salvaison, *sapieñce* sachance, *sepelír* sevlir, *subtil* soutil, *table* tôle, *temptacion* tenteison, *testimonie* tesmoing, *throne* tron, *tribuler* tribler, *trinitet* ternité, *octobre* oiteuvre, *utile* utle, *veritét* verté, *volaitille* voleille¹, etc. Et il est certain que beaucoup de formes anciennes ont existé que le hasard ne nous a pas conservées.

Remarquons aussi que ces mots d'emprunt n'ont pas passé de longtemps dans l'usage. Nous ne sommes nullement assurés que, au IX^e, au X^e siècle, les laïques les employassent dans la langue de la conversation. Il est essentiel d'insister sur ce fait que ce sont des termes dont usent les clercs quand ils veulent parler ou écrire en français. Ils ne sont pas vraiment pour eux des emprunts, mais des termes latins accommodés, par pédantisme ou paresse, à la prononciation usitée par eux-mêmes². Nos plus anciens textes français sont, en dehors des *Serments*, des textes pieux composés par des clercs³ : *Séquence de sainte Eulalie*, *la Passion*, *Jonas*, *saint Léger*, *Leçon de saint Etienne*, *Psautiers*

1. Cette liste, qui est loin d'être exhaustive, est empruntée à H. Berger.

2. H. Berger (p. 11) montre bien comment les choses se passaient : le prêtre consultait le texte latin, puis traduisait en s'aidant souvent du latin : de là des mots comme *aneme* (*anima*), *element*, *empedement*, *figure*, *virginitet* (dans *Eulalie*) [mais non *domnicelle*, *menestier* qui ne sont pas des mots d'emprunt selon G. Paris, p. 323, note 1, 341], *doceiet*, *encredilítet*, *laboret* (*laboratum*), *pretiet* (*praedicatum*), *repauser* (dans *Jonas*); *adorer*, *damner*, *lapider*, *monstrer*, *monument*, *passion*, etc. (*Passion*). Cf. le commentaire de Koschwitz, p. 128, et G. Paris, p. 322. On trouvera une liste de ces emprunts dans E. Étienne, *Essai de grammaire de l'ancien français* (1895), p. 31; cf. O. Kiesebieter, *Die christlichen Wörter in der Entwicklung des Französischen* (diss. Halle, 1887).

3. Cf. H. Berger, p. 14. Sur l'influence exercée par la Bible, voy. J. Trénel, *L'Ancien Testament et la langue française du Moyen Age : VIII^e-XV^e siècle* (Paris, 1904).

d'Oxford et de Cambridge, *Résurrection du Sauveur, Cantique des cantiques, Sermon en vers*, même l'*Alexis* et le *Compot* de Philippe de Thaon¹. Parfois ils entremêlent latin et français. C'est à peine une exagération que de qualifier certains décrites macaroniques².

Nous ne sommes donc nullement en droit de supposer que les formes refaites sur le latin ou calquées servilement sur lui aient été acceptées d'emblée par le public auxquels ces écrits s'adressaient.

Et si dans les chansons de geste, même les plus anciennes, le *Roland*, le *Guillaume au Courb nés* on trouve nombre de termes savants³ c'est qu'elles sont l'œuvre de gens ayant eu un rudiment d'instruction, sans doute de clercs ayant « mal tourné⁴ ».

C'est seulement au cours du XII^e, et surtout à partir du XIV^e siècle, que les emprunts ou, pour mieux dire, les *formes nouvelles* d'une catégorie de mots, ont passé dans l'usage courant et ont fait disparaître les formes anciennes⁵. Encore peut-on remarquer que plusieurs de ces emprunts n'ont pas été retenus par la langue⁶.

L'opposition de la langue du clergé et de la langue du peuple à

1. *Altfranzösisches Übungsbuch*, publié par W. Foerster et E. Koschwitz (3^e éd., Leipzig, 1907). Supprimer de la liste de G. Paris (p. 329, note 1) le *Pèlerinage de Charlemagne* et les *Lois de Guillaume le Conquérant*, textes reconnus postérieurs de plus d'un demi-siècle à la date qu'il leur assignait.

2. Dans son étude sur le *Sponsus* (*Romania*, 1927, p. 58 et suiv.), L. P. Thomas montre que chacune des strophes romanes de ce poème est « farcie », c'est-à-dire renferme au moins un mot latin.

3. Les éléments d'emprunt du *Roland* sont relevés dans A. Pakscher, *Zur Kritik und Geschichte des französischen Rolandliedes* (Berlin, 1885), p. 107-134. Cf. H. Flaschel, *Die gelehrten Wörter in der « Chanson de Roland »* (diss. de Göttingen, 1881).

4. Pour la *Chanson de Roland*, voy. par exemple J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. III (1912). Cf. *La Chanson de Roland*, p. xvi.

5. Elles n'ont dû passer dans l'usage courant et remplacer les expressions antérieures qu'au cours des XII^e et XIII^e siècles. Il faut dire que le mot savant devenait une nécessité quand le terme populaire avait pris une acception trop particulière. Ainsi *glai* (d'où glaïeul) en était arrivé à se concentrer sur la plante dont la feuille présente la forme d'une épée (*gladium*). Le remplacement des formes usuelles de *christianus*, telles *croissien* et *crestin* ou *crétin* (dans les Alpes), s'explique sans doute parce qu'usité, par charité, pour désigner les malheureux (cf. le béarnais *crestia* = lépreux et aussi le russe *crestianin* = paysan), le terme était devenu vraiment trop péjoratif; il demandait à être remplacé par une forme voisine, mais ne prêtant pas à confusion. Voy. P. de Labriolle, *Christianus*, p. 18-19 (extrait du *Bulletin Du Cange*, t. V, 1929-1930). De même *defois* (chasse gardée) devait être remplacé par *defense*, *deintie* (cf. *Romania*, XVIII, 147) par *dignité*, *espir* (souffle) par *esprit*, *ferié* (forteresse) par *fermeté*, *laoste* (sauterelle) par *langoustie*, *naif* par *natif*, *maille* par *maculer*, *orne* (ligne, ornière) par *ordre*, *parvis* par *paradis*, *paisson* par *passion*, *rançon* par *rédemption*, *rene* ou *resne* par *règne*, *sein* (cloche) par *signe*, *tôle* par *table*, *veille* par *vigile*.

6. Ainsi *aneme*, *canonie*, *capulare*, *desiderie*, *empedement*, *envidie*, *fluvie*, *germiner*, *iracundie*, *lavacre*, *lelice*, *nobiltie*, *occision*, *ordene*, *palpebre*, *pecunie*, *sapience*, *sepeler*, *tube* (trompette), *humele*, *virgene*, etc.

l'époque mérovingienne¹ nous apparaît donc comme une affirmation non autorisée, tout au moins comme une grosse exagération, et nous nous croyons en droit de maintenir notre point de vue.

1. G. Paris est trop scrupuleux et trop fin pour n'avoir pas, tout le premier, le sentiment qu'il ne faut pas la pousser à l'extrême. Il multiplie les avertissements : « Il faut se rappeler que ces deux langues n'étaient pas nettement séparées... la prononciation du latin par les clercs était fortement influencée par celle du latin vulgaire » (p. 322); « nous voyons que la prononciation du latin par les clercs était en beaucoup de points identique à la prononciation du latin vulgaire » (p. 333); « la prononciation des lettrés ne devait pas, à l'origine, se distinguer beaucoup de celle du peuple » (p. 340), etc. Mais ces précautions sont demeurées chez lui théoriques, sans quoi il ne parlerait pas d'emprunts mérovingiens. L'idée d'une distinction profonde entre les deux mondes, le laïque et l'ecclésiastique, demeurait ancrée dans son esprit, non seulement pour l'origine des productions littéraires, mais pour la prononciation du latin.

souvent par les enseigner comme professeur¹. Son style, recherché, ampoulé, se ressent de ce premier fond de culture. Pendant le premier quart du vi^e siècle, on rencontre encore des écrivains de ce type, Avitus de Vienne dans le royaume de Bourgogne, Epiphane de Pavie dans celui des Ostrogoths. On a dit combien leurs écrits sont artificiels, éloignés de la langue parlée, même dans le grand monde².

Mais bientôt il s'opère un grand changement. Césaire d'Arles porte contre la littérature profane une condamnation implacable, et une autorité plus haute encore, celle de saint Grégoire le Grand, en Italie, à la fin du siècle, la confirme en dernier ressort. Dès lors les meilleurs esprits du temps, dont Grégoire de Tours, se renfermeront presque exclusivement dans l'étude des lettres sacrées³.

Si cette proscription des lettres profanes a rétréci les esprits, détruit l'humanisme, pour l'histoire de la langue elle n'a pas eu de conséquences sérieuses. On a dit, en effet⁴, que la langue des Pères et des Docteurs de l'Église s'était modelée sur celle de la littérature païenne.

Ce qui a éloigné, dès le vi^e siècle, pour le moins, le haut clergé de la connaissance intime du latin traditionnel, c'est tout simplement les exigences de la vie. En ces temps troublés l'évêque n'est pas, ne peut pas être, un contemplatif ou même un lettré, sauf de rares exceptions. Sa vie est dévorée par la multiplicité de ses occupations. Il n'est pas seulement un pasteur d'âmes, mais un administrateur et très occupé. La fortune de l'église s'accroît énormément et réclame de lui une vigilance incessante. L'évêque est juge, juge de juridiction gracieuse, puis conten-

tiplicité il lui est impossible pratiquement de ne pas user de la langue vulgaire de sa cité, de son diocèse¹.

Dans les réunions synodales, encore fréquentes au VI^e siècle et dans le premier tiers du VII^e siècle, les évêques affectaient sans doute de parler latin entre eux. Mais dans les deux derniers tiers du VII^e siècle, les conciles sont excessivement rares et, au VIII^e siècle, il n'y en a plus du tout, jusqu'au principat de Pépin et Charlemagne².

Il est donc fatal que le haut clergé se rouille et perde l'usage du « bon latin » comme langue parlée. Que dire du prêtre, tout juste capable de dire, à la campagne, une messe qu'il n'entend plus qu'à demi! Quant au bas clergé des acolytes, exorcistes, etc., il devait savoir autant de latin que Sganarelle, n'ayant pas poussé plus loin que lui l'étude du « rudiment ».

A l'autel, le latin, le latin d'église, reprend ses droits. Lui seul reste debout dans la ruine de la latinité. Si le nombre et l'ordre des parties de la messe ne sont pas encore fixés, si chaque diocèse, jusqu'au règne de Pépin, est maître de sa liturgie³, les textes eux-mêmes (prières, psaumes, antiennes, hymnes, dialogues, etc.) sont immuables. Leur caractère vénérable les soustrait aux changements de morphologie, de syntaxe, de vocabulaire, qui peuvent altérer les écrits profanes.

Mais comment la messe est-elle prononcée par l'officiant?

Ici encore on pourrait se payer d'illusions. Nous possédons un grand nombre de *sacramentaires* à partir du IX^e siècle et l'orthographe, comme l'écriture, est généralement excellente. Mais cela tient au zèle réformateur de Charlemagne secondé par une pléiade de savants étrangers.